Regard CFFP

ÉLECTIONS DU QUÉBEC 2026 – SYNTHÈSE DES CADRES FINANCIERS DES PARTIS POLITIQUES

Regard CFFP R2026/19

SUZIE ST-CERNY
FRÉDÉRICK HALLÉ-ROCHON
LUC GODBOUT

SEPTEMBRE 2026

UdS Université de Sherbrooke

REMERCIEMENTS

La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke tient à remercier de son appui renouvelé le ministère des Finances du Québec et désire lui exprimer sa reconnaissance pour le financement dont elle bénéficie afin de poursuivre ses activités de recherche.

MISSION DE LA CHAIRE DE RECHERCHE EN FISCALITÉ ET EN FINANCES PUBLIQUES

La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques (CFFP) a débuté ses activités en 2003. Sa mission est à la fois de développer la recherche multidisciplinaire et de diffuser des connaissances sur les enjeux socioéconomiques relatifs à la politique fiscale et aux finances publiques.

Pour plus de détails sur la CFFP, visitez son site internet à l'adresse : http://cffp.recherche.usherbrooke.ca/.

Suzie St-Cerny et **Frédérick Hallé-Rochon** sont chercheurs à la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques.

Luc Godbout est professeur titulaire à l'Université de Sherbrooke et chercheur principal à la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques.

Les auteurs collaborent aux travaux de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, qu'ils remercient de son appui financier qui a permis la réalisation de cette étude.

Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques
École de gestion, Université de Sherbrooke
2500, boul. de l'Université
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1
cffp.eg@USherbrooke.ca

Merci de citer ainsi :

Suzie ST-CERNY, Frédérick HALLÉ-ROCHON et Luc GODBOUT (2026), « Élections du Québec 2026 – Synthèse des cadres financiers des partis politiques », *Regard CFFP* n° R2026-19, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, Université de Sherbrooke, 39 p.

TABLE DES MATIÈRES

Mise en contexte 1
1. La situation actuelle 2
2. Bonnes pratiques pour la préparation des cadres financiers 7
   2.1 Présenter le cadre financier plutôt tôt que tard 7
   2.2 Se servir des données du cadre financier du Rapport préélectoral à titre de référence 8
   2.3 Présenter les effets des engagements sur des indicateurs clés des finances publiques 9
   2.4 Tenir compte de l'existence des deux lois budgétaires québécoises 10
3. Principaux engagements des partis 12
   3.1 Principaux engagements touchant les revenus 12
   3.2 Principaux engagements touchant les dépenses 14
   3.3 Engagements relatifs à certaines thématiques 18
4. Comparaison de l'effet des cadres financiers sur des indicateurs de finances publiques 26
   4.1 Indicateurs en milliards de dollars 26
   4.2 Indicateurs en pourcentage du PIB 28
   4.3 Coût net des engagements 31
Remarques finales 34
Annexe 1 Reclassement de certaines mesures aux tableaux d'engagements des partis et cadres financiers harmonisés 37

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Dates de publication des cadres financiers des partis politiques québécois 8
Tableau 2. Cadre financier tiré du Rapport préélectoral du ministère des Finances du Québec 9
Tableau 3. Engagement relatif à Loi sur l'équilibre budgétaire 10
Tableau 4. Engagement relatif à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations 10
Tableau 5. Principaux engagements touchant les revenus (Incidences budgétaires en millions de dollars) 12
Tableau 6. Principaux engagements touchant les dépenses (Incidences budgétaires en millions de dollars) 14
Tableau 7. Engagements relatifs aux provisions pour éventualités 19
Tableau 8. Engagements relatifs aux écarts à résorber 19
Tableau 9. Engagements relatifs aux Plan québécois des infrastructures (PQI) 19
Tableau 10. Principaux engagements relatifs à la fiscalité des sociétés 20
Tableau 11. Principaux engagements relatifs au régime fiscal de base des particuliers et à la taxation de la richesse 21
Tableau 12. Principaux engagements relatifs aux personnes aînées 22
Tableau 13. Principaux engagements relatifs aux familles avec enfants 22
Tableau 14. Principaux engagements relatifs à la propriété/au logement 23
Tableau 15. Principaux engagements relatifs à la taille de l'État et à l'efficacité de l'État 24
Tableau 16. Principaux engagements relatifs à l'écofiscalité et plus largement à l'environnement 25

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Solde budgétaire, en pourcentage du PIB 3
Figure 2. Dette nette, en pourcentage du PIB 4
Figure 3. Revenus, en milliards de dollars 26
Figure 4. Dépenses, en milliards de dollars 27
Figure 5. Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, en milliards de dollars 27
Figure 6. Évolution du solde budgétaire au sens de la Loi, de 2026-2027 à 2030-2031, en milliards de dollars .28
Figure 7. Revenus, en pourcentage du PIB 29
Figure 8. Dépenses, en pourcentage du PIB 29
Figure 9. Solde budgétaire au sens de la Loi, en pourcentage du PIB 30
Figure 10. Ratio dette-PIB, en pourcentage 30
Figure 11. Coût des engagements sur la durée du cadre financier, en milliards de dollars 31

MISE EN CONTEXTE

Dans le cadre de la campagne électorale du Québec 2026, comme dans d'autres campagnes électorales passées, la CFFP a organisé un débat électoral sur les enjeux de fiscalité et de finances publiques[1], a aussi publié divers textes d'intérêt pour éclairer le débat[2] et plusieurs de ses membres sont intervenus dans les médias pour expliquer des concepts reliés à certains engagements financiers des partis.

En parallèle de cette activité, la CFFP recense les principaux engagements des partis politiques modifiant le cadre financier du gouvernement et scrute avec un grand intérêt les cadres financiers publiés par les partis.

Nous l'avons exprimé à plusieurs reprises et le répétons ici : à nos yeux, la préparation et la publication des cadres financiers par les partis dans une campagne électorale sont utiles et pertinentes. Même si les partis politiques n'ont aucune obligation légale de présenter un cadre financier, et qu'il s'agit d'un travail difficile, cet exercice a le mérite de les forcer à chiffrer leurs promesses, que ce soit l'ajout ou le changement d'un programme ou d'un impôt. Ils doivent alors montrer comment ces promesses s'inscrivent au cadre budgétaire du gouvernement. Comment les promesses sont-elles financées ? Lesquelles entraînent les coûts les plus importants ? Quels effets auront-elles sur le solde budgétaire et le niveau d'endettement ? La production d'un cadre financier permet de répondre à ces questions. Il s'agit d'un exercice essentiel de transparence.

L'analyse et la comparaison des cadres financiers des partis entre eux ont pour objectif d'éclairer les électeurs et électrices sur l'impact de leurs choix sur les finances publiques du Québec. Ainsi, la présente synthèse vise à rassembler dans un même document des éléments à retenir des cadres financiers des principaux partis en s'assurant d'en faire une comparaison adéquate pour rendre le tout le plus digeste possible pour le lecteur.

À cet égard, les principaux engagements des partis touchant les revenus et les dépenses sont présentés, ainsi que leurs effets sur les indicateurs importants des finances publiques du Québec, notamment le solde budgétaire et l'endettement.

Toutefois, avant d'aborder le contenu des cadres financiers, la section 1 fait le point sur la situation actuelle de l'état des finances publiques et la section 2 rappelle ce qui peut être considéré comme de « bonnes pratiques » pour la présentation des cadres financiers.

Enfin, il convient de souligner que la présente analyse ne porte aucune appréciation de la pertinence des mesures ni de leur faisabilité. Un lecteur désirant avoir plus de détails sur les promesses des partis politiques est invité à consulter les programmes et sites Web des partis.

[1] https://cffp.recherche.usherbrooke.ca/evenements/debat-electoral-elections-du-quebec-2026/

[2] Voir le coffre à outils électoral : https://cffp.recherche.usherbrooke.ca/coffre-a-outils-electoral/

1. LA SITUATION ACTUELLE

Avant de présenter comment les partis intègrent leurs engagements dans le cadre financier du gouvernement du Québec, il semble utile ici de donner un aperçu de la situation budgétaire actuelle.

La lecture du Rapport préélectoral sur l'état des finances publiques du Québec (Rapport préélectoral) et du rapport détaillé de la Vérificatrice générale devrait avoir permis aux partis politiques de bien cerner l'état des finances publiques québécoises et de construire leur cadre financier.

Le point de départ : le Rapport préélectoral

Depuis les élections de 2018, le ministre des Finances doit déposer avant le déclenchement des élections un Rapport préélectoral. Le Rapport préélectoral 2026 contient les prévisions économiques, budgétaires et d'endettement. La Vérificatrice générale a certifié comme étant plausibles les hypothèses retenues et les prévisions relatives au cadre financier et à la dette, et ce dans tous leurs aspects significatifs. Ainsi, le Rapport préélectoral 2026 constitue un portrait crédible et le plus à jour sur l'état de l'économie et des finances publiques québécoises.

L'activité économique progresse, mais à un rythme ralenti. Si le scénario de croissance économique était plausible au moment du déclenchement des élections, l'escalade tarifaire avec notre principal partenaire économique risque d'amplifier le ralentissement de la croissance économique.

Un cadre financier s'appuyant sur une faible croissance des dépenses de portefeuille

Si la Vérificatrice générale a jugé plausibles les prévisions en matière de dépenses de portefeuilles, elle souligne toutefois que celles-ci présentent un défi pour 2027-2028, défi qui s'accentue pour 2028-2029, puisqu'elles reposent sur des efforts budgétaires importants. Son rapport détaillé indique qu'il existe un risque que le niveau de croissance global puisse entraîner des conséquences sur les services à la population ou amener l'État à réduire son intervention dans certains secteurs d'activité.

Afin de mieux saisir l'évolution des dépenses indiquée dans le Rapport préélectoral, le rapport de la Vérificatrice générale permet de constater qu'outre la croissance des trois principaux portefeuilles (deux tiers des dépenses) qui sera supérieure à l'inflation (2,4 %) d'ici 2028-2029 (la Santé à 4,6 %, l'Éducation à 2,8 % et l'Enseignement supérieur à 4,0 %), il y a 13 portefeuilles qui seront de moindre importance en 2028-2029 qu'ils ne l'étaient en 2025-2026 et trois autres augmenteront sous l'inflation durant cette période. Si le gouvernement a indiqué dans le Rapport préélectoral miser sur un chantier sur l'efficacité de l'État, nul doute que des arbitrages resteront nécessaires dans la couverture des services publics.

C'est notamment dans ce contexte que s'inscrivent les engagements des partis politiques concernant la taille de la fonction publique.

Un cadre financier incluant des écarts à résorber

Le cadre financier montre la présence d'écarts à résorber pour les deux dernières années du plan de retour à l'équilibre respectivement de 1,85 G$ en 2028-2029 et de 2 G$ en 2029-2030. Dit simplement, un écart à résorber correspond à un redressement budgétaire requis par des mesures non encore identifiées ou non encore annoncées pour atteindre la cible du cadre financier. Il peut s'agir de mesures visant des recettes additionnelles ou des gestes pour limiter davantage les dépenses.

Notez bien, les écarts à résorber inscrits au cadre budgétaire s'ajoutent à la faible croissance des dépenses au cours des prochaines années. Il faut noter que ces deux défis se cumulent.

Évidemment, si les écarts ne sont pas résorbés l'équilibre budgétaire au sens de la *Loi sur l'équilibre budgétaire* ne serait pas atteint.

La situation budgétaire comparée

Si le Québec parvient à retrouver l'équilibre budgétaire en 2029-2030, il s'agira néanmoins de la période déficitaire la plus longue depuis la mise en place de la *Loi sur l'équilibre budgétaire* en 1996. Cela dit, est-ce que la situation budgétaire du Québec est problématique ? Certes, le Québec est en situation déficitaire, mais la comparaison avec les autres provinces offre un portrait nuancé. Alors que le Québec avait le 4e déficit budgétaire le plus grand des 10 provinces canadiennes en 2024-2025, les plus récentes données pour 2025-2026 indiquent qu'il aurait maintenant l'un des plus petits déficits en proportion du PIB. Pour l'année en cours de réalisation (2026-2027), l'analyse des budgets situerait le Québec au 4e rang pour le déficit le plus faible dernière la Saskatchewan, le Manitoba et l'Alberta qui prévoit maintenant un surplus.

Figure 1. **Solde budgétaire, en pourcentage du PIB**

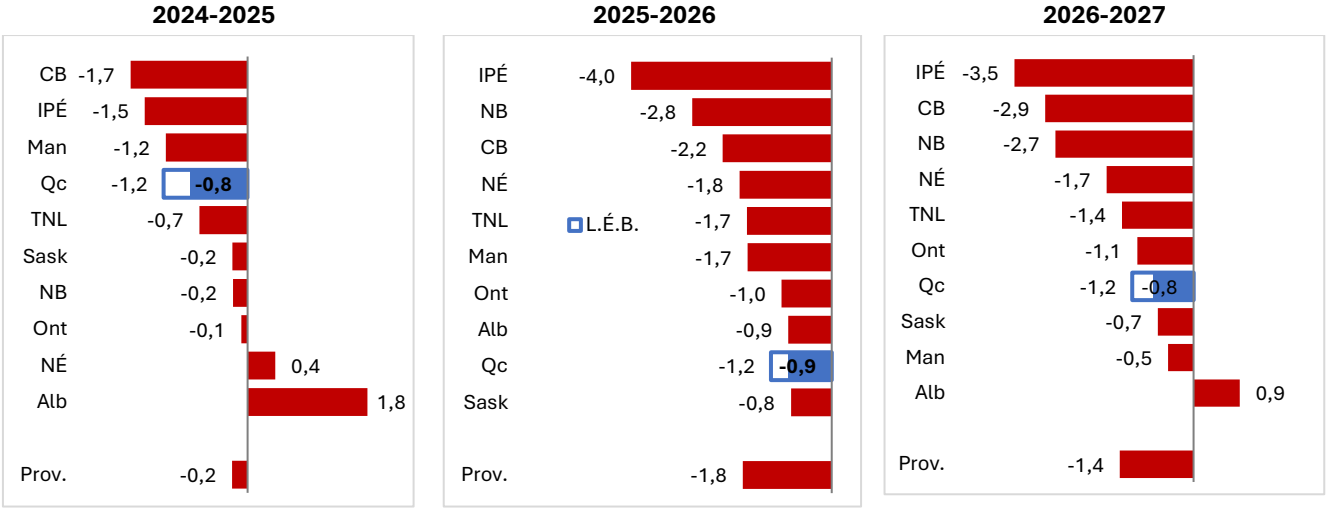

Sources : Gouvernement du Canada (2025), Tableaux de référence financiers, tableaux 18 à 27, Budgets 2026 des provinces et pour le Québec : Gouvernement du Québec (2026), Comptes publics 2025-2026 et Rapport préélectoral.

La part structurelle du déficit et le plan de retour en cours

À cet égard, si le Québec n'a pas un problème de déficit du moins sous l'angle de sa taille, il reste qu'il se trouve néanmoins en situation de déficit structurel, signifiant qu'au fil des années l'arrimage des revenus aux dépenses s'est déréglé. Or, on sait qu'un déficit structurel ne se règle pas tout seul, il faut un effort du côté des dépenses, du côté des revenus ou un mélange des deux.

À ce jour, le Rapport préélectoral confirme que l'effort gouvernemental est axé sur une limitation de la croissance des dépenses. Du côté du rapport détaillé de la Vérificatrice générale, il est indiqué que *des efforts importants demeurent à mettre en œuvre dans les prochaines années, et qu'il est nécessaire de déterminer des mesures supplémentaires pour atteindre l'objectif de retour à l'équilibre budgétaire d'ici 2029-2030 et pour le maintenir en 2030-2031*.

Selon les estimations de la Chaire, le déficit structurel est annuellement autour de 2 G$. D'ailleurs, l'écart à résorber de 2 G$ en 2029-2030 se trouve à le confirmer. À cet égard, l'analyse des cadres financiers des partis politiques doit non seulement se faire sur la taille du déficit, mais aussi sur les moyens déployés pour retrouver l'équilibre budgétaire.

La *Loi sur l'équilibre budgétaire* requiert le rétablissement de l'équilibre budgétaire en 2029-2030. En respect de cette Loi, un plan de retour à l'équilibre a été présenté en mars 2025 et est en cours de réalisation. Le solde budgétaire de la première année du plan a été révisé positivement, passant d'un déficit initialement prévu à 13,6 G$ pour l'année 2025-2026 à un déficit révisé à 7,8 G$ aux comptes publics (juillet 2026). Il en va de même pour l'année en cours ; le déficit initialement prévu de 9,5 milliards $ est maintenant estimé à 7,7 G$. Pour les années restantes, le déficit poursuit sa diminution progressive jusqu'au retour à un budget équilibré en 2029-2030.

Notons qu'advenant le cas où les déficits budgétaires au cours des prochaines années devaient dévier de leur tendance décroissante ou si le déficit prévu pour l'année 2028-2029 devait être rehaussé au-delà de 1,5 G$, la Loi prévoit que, selon certaines circonstances à justifier, le ministre des Finances peut présenter un nouveau plan de retour à l'équilibre budgétaire.

Mais, pour l'heure, le plan de retour à l'équilibre budgétaire poursuit sa trajectoire baissière dans le respect de la *Loi sur l'équilibre budgétaire*.

La situation de la dette

Pour bien comprendre la situation de la dette québécoise, il faut se tourner vers La *Loi sur le remboursement de la dette et instituant le Fonds des générations* qui fixe des cibles d'endettement à atteindre pour les années 2033 et 2038, mesurée par la dette nette en proportion du PIB.

L'évolution relative de la dette nette en proportion du PIB du gouvernement du Québec sur une base comparative offre là aussi un portrait contrasté. Même si le Québec se classe toujours au 2e rang de la dette nette en proportion du PIB la plus élevée au 31 mars 2026, la projection le place au 3e rang au 31 mars 2027 et en 4e position au 31 mars 2028.

Figure 2. **Dette nette, en pourcentage du PIB***

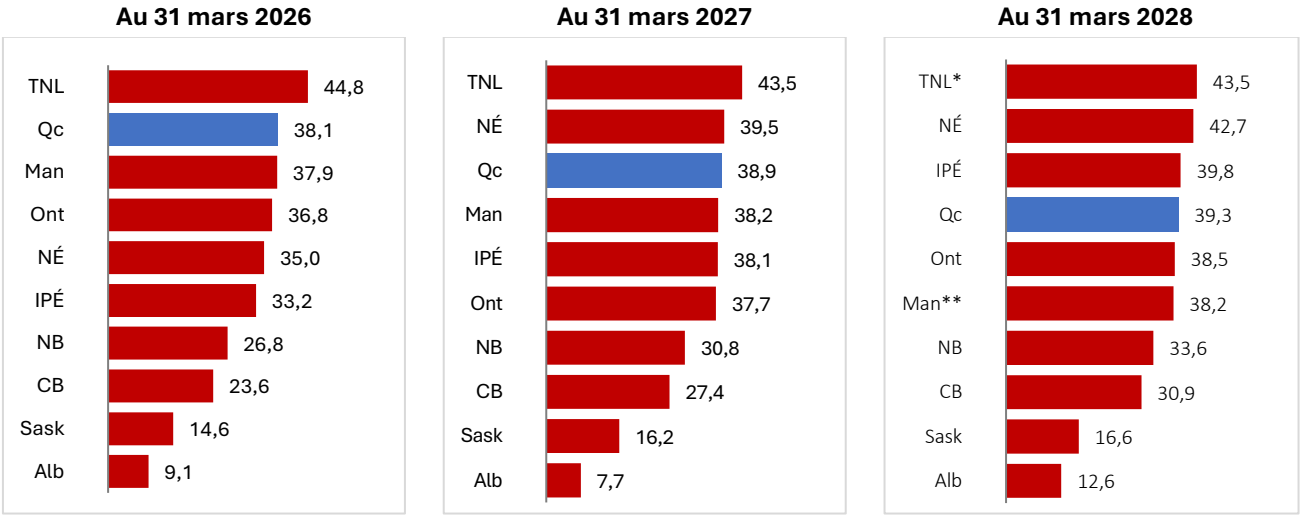

Sources : Budgets 2026 des provinces et pour le Québec : Gouvernement du Québec (2026), Comptes publics 2025-2026 et Rapport sur la situation financière du Québec – Résultats préliminaires de 2025-2026.

Notes : * Résultats du Québec proviennent des comptes publics et du Budget 2026-2027 et non du Rapport préélectoral. Les données du Rapport préélectoral n'ont pas été utilisées, car le concept de passif financier net qui y est utilisé. Or, les données des autres provinces sont encore celles de la dette nette, le passage au passif financier net n'a pas encore été uniformisé pour l'ensemble des provinces, ce qui devrait être fait d'ici le 31 mars 2027. **Faute de données de 2028 pour Terre-Neuve-et-Labrador et Manitoba, le ratio au 31 mars 2028 reste le même qu'en 2027.

Les données les plus récentes montrent que la dette en proportion du PIB est en diminution à partir du 31 mars 2028, vers l'atteinte des cibles fixées. Malgré tout, il faut revenir au rapport détaillé de la Vérificatrice générale où elle indique que le respect de la cible repose sur une diminution significative des investissements nets en immobilisations et sur le maintien de l'équilibre budgétaire pendant 9 ans, de 2029-2030 à 2037-2038, ce qui n'a pas été réalisé depuis plusieurs décennies.

Ainsi, là aussi le défi est grand : un budget qui reste équilibré et un Plan québécois des infrastructures (PQI) qui, bien qu'important, connaitrait des investissements annuels moindres à compter de 2028.

L'enjeu des infrastructures

Les partis politiques doivent se questionner sur le niveau souhaité d'investissement en infrastructures et si ce niveau risque d'accentuer le pourcentage des infrastructures en mauvais état.

Le PQI 2026-2036 présenté en mars 2026 atteint 167 G$. Il s'agit d'une hausse de l'enveloppe globale de 88 % sur 10 ans.

Or, au-delà de l'enveloppe totale de 167 G$, il faut s'intéresser à sa répartition entre ce qui est destiné au maintien des actifs et ce qui va à la bonification du parc d'actifs. Ainsi, dans l'actuel plan, 71 % iraient au maintien du parc[3].

L'importance de la question de la répartition du PQI émane de l'ampleur du déficit de maintien d'actifs (DMA). Le DMA représente le coût des travaux qui seraient immédiatement nécessaires pour remettre dans un état acceptable l'ensemble des infrastructures. Or, rappelons qu'en 2026, le DMA atteint 44,8 G$. Notons que le DMA comptabilisé est uniquement associé aux infrastructures en mauvais et en très mauvais état appartenant aux organismes publics relevant du gouvernement du Québec, sans égard au DMA des organismes subventionnés comme les municipalités ou les organismes de transports publics.

Perspectives de long terme à avoir en tête

Les effets de la transformation démographique sur la croissance économique et sur les finances publiques sont appréhendés et documentés depuis longtemps. Or, selon les plus récentes perspectives démographiques de l'Institut de la statistique du Québec[4], cette transformation démographique n'est plus un phénomène à venir, mais une réalité de la société québécoise.

Les effets de cette transformation démographique au Québec sur la soutenabilité budgétaire à long terme sont qu'elle exerce une pression de plus en plus forte sur les coûts de santé, tout en limitant la croissance économique génératrice de revenus pour l'État. La combinaison des deux phénomènes pourrait ainsi compromettre la pérennité des équilibres financiers du gouvernement, ce qui aurait comme conséquence potentielle une croissance de l'endettement qui soulèverait un problème d'équité intergénérationnelle, la soutenabilité budgétaire étant bien sûr intimement liée à l'équité intergénérationnelle.

Il s'agit ici d'une réalité à prendre en compte.

Également, l'élaboration de nouveaux engagements (promesses fiscales) doit tenir compte du financement de long terme considérant l'évolution de la population bénéficiaire. À titre illustratif, promettre des places en garderies alors que la population des 0 à 4 ans est en décroissance n'a pas le même impact budgétaire

[3] Gouvernement du Québec (2026), Plan québécois des infrastructures 2026-2036. Budget de dépenses 2026-2027.

[4] Institut de la statistique du Québec (2025). « Perspectives démographiques du Québec et de ses régions, mise à jour 2025 ». *Bulletin sociodémographique*, vol. 29, numéro 2. Juillet. 18 p.

que de promettre une mesure destinée aux ainés dont la population est en forte croissance. Il faut ainsi bien mesurer les impacts sur le cadre budgétaire des choix effectués en fonction de variables de long terme.

Dans la catégorie des préoccupations de long terme, mais également quant aux enjeux des infrastructures, il est essentiel de nommer les changements climatiques. Les effets économiques et sociaux de ceux-ci sont notables et ne peuvent être ignorés, même si on ne peut que constater le peu de place qu'ils prennent dans l'actuelle campagne électorale.

C'est dans ce contexte que les partis politiques devaient préparer un cadre financier

Grâce au rapport préélectoral et au rapport détaillé de la Vérificatrice générale, les partis politiques connaissent l'état des finances publiques québécoises. Ils avaient donc tout en main pour présenter un cadre financier cohérent avec la situation budgétaire du Québec. Les cadres financiers doivent permettre aux électeurs et aux électrices de connaitre comment, à la lumière de ces constats, s'intègrent financièrement les engagements des partis politiques sur les divers enjeux qui leur tiennent à cœur. Maintenant c'est à eux de juger si les partis ont été suffisamment attentifs aux constats de ces rapports.

Ainsi, à nos yeux, la lecture des cadres financiers doit favoriser les compréhensions des gestes des partis politiques en lien avec les grands enjeux financiers identifiés. À cet égard, on peut penser notamment à :

- Ont-ils bien exposé le coût de l'ensemble de leurs engagements ?
- Corrigent-ils le déficit structurel existant ?
- Expliquent-ils de quelle manière les écarts à résorber (jusqu'à 2 G$ annuellement) apparaissant au plan de retour à l'équilibre budgétaire seront éliminés (du côté des revenus ou du côté des dépenses) ?
- Leurs engagements sont-ils cohérents avec le risque sur les services à la population soulevé dans le rapport détaillé de la Vérificatrice générale découlant de la croissance prévue des dépenses ?
- Leurs actions en matière d'infrastructures permettent-elles de cerner les sommes consacrées à l'entretien des infrastructures existantes par rapport aux nouvelles infrastructures, et la notion de déficit de maintien des actifs est-elle abordée ?
- Globalement, leurs engagements sont-ils en respect de deux lois, la Loi sur l'équilibre budgétaire et Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations ?

2. BONNES PRATIQUES POUR LA PRÉPARATION DES CADRES FINANCIERS

Le but d'un cadre financier d'un parti est relativement simple, il s'agit de montrer le coût financier des engagements d'un parti et comment cela s'insère dans le cadre financier du gouvernement, notamment relativement aux revenus, aux dépenses et au solde budgétaire. Le tout se répercutant, le cas échant, sur l'endettement.

Il faut se rappeler qu'au-delà des partis et de leurs orientations d'où émanent ces engagements et promesses, tout cela a ultimement un impact sur le citoyen, soit par des taxes et impôts en plus ou en moins, ou encore par l'ampleur des services publics offerts.

Ainsi, en vue de s'assurer que les cadres financiers puissent réellement aider la population à juger comment les partis évaluent les conséquences financières de leurs promesses électorales sur le budget de l'État, basé sur une analyse de ce qui s'est fait lors des campagnes électorales passées et compte tenu des outils actuellement disponibles, il est possible de dresser une liste non exhaustive de certaines balises ou meilleures pratiques quant à l'élaboration des cadres financiers. Les principales sont :

- Présenter le cadre financier plutôt tôt que tard
- S'appuyer sur les données du cadre financier du Rapport préélectoral comme point de départ
- Présenter les effets des engagements sur des indicateurs clés des finances publiques
- Tenir compte de l'existence des deux lois budgétaires québécoises

2.1 Présenter le cadre financier plutôt tôt que tard

Bien qu'il soit compréhensible que les partis ne souhaitent pas rendre disponible leur cadre financier dès le début de leur campagne, le plus tôt demeure le mieux. Le plus tôt, pourrait être au plus tard la veille du premier débat des chefs à la télévision, offrant du temps aux analystes pour comprendre et effectuer des comparaisons et permettant aux chefs de se positionner sur les grands indicateurs de finances publiques en regard de leurs orientations lors du débat télévisé, occasion de parler à un grand nombre d'électeurs.

Il importe de souligner que les cinq principaux partis ont tous respecté la bonne pratique ; le 15 septembre 2026, journée du premier débat des chefs et environ à mi-campagne, les cinq cadres financiers avaient été publiés[5].

[5] Lien vers les cadres financiers des partis, dans l'ordre de publication : Coalition Avenir Québec :: https://coalitionavenirquebec.org/wp-content/uploads/2026/08/cadre-financier-v8-30-aout.pdf; Parti conservateur du Québec : https://conservateur.quebec/wp-content/uploads/2026/09/Cadre-Financier_VF.pdf ; Québec solidaire : https://cdn.prod.website-files.com/6a58006e8d06c0d8d7cc521d/6aa4411450f96f1574c97b58_cadrev6.pdf ; Parti libéral du Québec : https://plq.org/PLQ_Cadre_financier.pdf ; Parti Québécois : https://pq.org/wp-content/uploads/2026/09/PQ-Cadre-financier-20260915_NUMERIQUE-3.pdf.

Tableau 1. **Dates de publication des cadres financiers des partis politiques québécois**

Logo	Parti politique	Acronyme	Date de publication du cadre financier
	Coalition Avenir Québec	CAQ	30 août 2026
	Parti conservateur du Québec	PCQ	9 septembre 2026
	Québec solidaire	QS	11 septembre 2026
	Parti libéral du Québec	PLQ	13 septembre 2026
	Parti Québécois	PQ	15 septembre 2026

2.2 Se servir des données du cadre financier du Rapport préélectoral à titre de référence

Le ministère des Finances du Québec a comme mandat, au cours des mois qui précèdent les élections générales, de préparer un Rapport préélectoral. La Vérificatrice générale du Québec, de son côté, émet une opinion sur la plausibilité des prévisions et hypothèses du rapport. Une fois ce processus complété, le Rapport préélectoral présente un cadre de référence commun pour que les partis politiques puissent établir leur cadre financier.

Le Rapport préélectoral[6] de la présente campagne électorale a été publié le 17 août 2026. Le tableau 2 résume les principales données financières qui y figurent.

Les principaux constats suivants peuvent être dégagés :

- Une provision pour éventualité de 2,0 G$ est prévue en 2026-2027, puis de 1,5 G$ par année de 2027-2028 à 2030-2031 afin de tenir compte des risques économiques dans le contexte d'incertitude actuel.
- Au sens des comptes publics, le déficit diminuerait progressivement, passant de 5,2 G$ en 2026-2027 à 724 M$ en 2028-2029. Le cadre financier prévoit ensuite un retour à des surplus de 790 M$ en 2029-2030 et de 1,2 G$ en 2030-2031.
- Des écarts à résorber demeurent toutefois présents, soit 1,85 G$ en 2028-2029 et 2 G$ en 2029-2030 et 2030-2031.
- En supposant donc que les écarts sont résorbés, le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire demeure déficitaire jusqu'en 2028-2029, en raison des versements au Fonds des générations. Le déficit passerait de 7,7 G$ en 2026-2027 à 1,5 G$ en 2028-2029.
- Le cadre financier prévoit le respect du plan de retour à l'équilibre budgétaire présenté en mars 2025, avec l'atteinte de l'équilibre en 2029-2030 et un léger surplus de 250 M$ en 2030-2031.
- Enfin, la dette nette passerait de 253,5 G$ à 275 G$ entre 2026-2027 et 2030-2031. Toutefois, exprimée en proportion du PIB, elle diminuerait graduellement de 37,9 % à 36,0 %, ce qui suggère que la croissance économique projetée serait suffisante pour stabiliser puis réduire le poids relatif de la dette.

[6] Gouvernement du Québec (2026). *Rapport préélectoral sur l'état des finances publiques du Québec*, ministère des Finances du Québec, https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/finances/publications-adm/Rapport_preelectoral/FR/MINFR_RP_2026.pdf

Tableau 2. **Cadre financier tiré du Rapport préélectoral du ministère des Finances du Québec** (en millions de dollars)

	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031
Revenus autonomes	135 343	140 214	145 201	149 639	155 255
Transferts fédéraux	33 046	34 011	33 643	32 802	33 757
Total des revenus	**168 389**	**174 225**	**178 844**	**182 441**	**189 012**
En % du PIB	*25,2*	*25,2*	*25,0*	*24,7*	*24,8*
Dépenses de portefeuilles	–161 081	–165 049	–166 666	–168 291	–173 584
Service de la dette	–10 516	–10 870	–11 402	–11 860	–12 749
Total des dépenses	**–171 597**	**–175 919**	**–178 068**	**–180 151**	**–186 333**
En % du PIB	*-25,7*	*-25,5*	*-24,9*	*-24,4*	*-24,4*
Provision pour éventualité	–2 000	–1 500	–1 500	–1 500	–1 500
Solde au sens des comptes publics	**–5 208**	**–3 194**	**–724**	**790**	**1 179**
En % du PIB	***-0,8***	***-0,5***	***-0,1***	***0,1***	***0,2***
Écart à résorber	—	—	1 850	2 000	2 000
Versements au Fonds des générations	–2 482	–2 501	–2 626	–2 790	–2 929
Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire	**–7 690**	**–5 695**	**–1 500**	**—**	**250**
En % du PIB	***-1,2***	***-0,8***	***-0,2***	***—***	***0,0***
Dette nette	253 456	265 066	270 702	273 201	274 985
en % du PIB	37,9	38,4	37,9	37,0	36,0

Source : Gouvernement du Québec (2026), *Rapport préélectoral sur l'état des finances publiques du Québec*, Tableau 2, p. 17.

Relativement au Rapport préélectoral, il est en outre **recommandé aux partis de ne pas modifier les prévisions économiques et financières** qui s'y trouvent.

2.3 Présenter les effets des engagements sur des indicateurs clés des finances publiques

Pour chacune des années du cadre financier du gouvernement, on s'attend à voir l'effet des engagements des partis sur les revenus et les dépenses, et conséquemment sur le solde. Parmi les autres indicateurs attendus, il y a également, s'il y a lieu, les changements apportés au Plan québécois d'infrastructure (PQI). Puis, les effets des engagements sur le service de la dette ne doivent pas être oubliés. Enfin, les effets sur l'évolution de la dette devraient aussi apparaître.

Que constate-t-on relativement à cette pratique souhaitée ?

- Les cadres financiers de tous les partis permettent de reconstituer les effets aux revenus, aux dépenses ainsi que sur le solde.
- Toutes les années du cadre sont couvertes. Québec solidaire n'a pas présenté d'effets à l'année 2026-2027, ce qui s'interprète comme une année sans écart par rapport au Rapport préélectoral.
- Des effets sont indiqués au service de la dette en fonction des changements aux soldes budgétaires ou au PQI.
- Enfin, la dette nette, tant en milliards de dollars qu'en pourcentage du PIB, se retrouve dans les cadres du Parti conservateur du Québec, du Parti libéral du Québec et du Parti Québécois. La Coalition Avenir Québec ne présente que le ratio dette nette PIB et enfin, Québec solidaire n'indique que le ratio en 2030-2031.

2.4 Tenir compte de l'existence des deux lois budgétaires québécoises

Deux lois particulières encadrent le processus budgétaire, soient la *Loi sur l'équilibre budgétaire* et la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*, les effets des engagements sur l'équilibre budgétaire et sur l'évolution de la dette doivent ressortir.

Les tableaux qui suivent permettent de constater la position des partis relativement à ces lois.

Tableau 3. **Engagement relatif à la *Loi sur l'équilibre budgétaire***

CONTEXTE	– Un plan de retour à l'équilibre est en œuvre, en respect de la *Loi sur l'équilibre budgétaire*. Il exige :
	  ○ Le retour à l'équilibre en 2029-2030
	  ○ Un déficit budgétaire au sens de la Loi qui ne doit pas excéder 1,5 G$ en 2028-2029
	  ○ Des déficits en décroissance chaque année
	– Le Rapport préélectoral montre le résultat du Plan de retour l'équilibre, mais rappelons que pour y arriver, des écarts à résorber y apparaissent de 2028-2029 à 2030-2031.

	– Loi respectée, – Présence d'écarts à résorber de 2028-2029 à 2030-2031.
	– Loi respectée.
	– Loi respectée.
	– Loi respectée, avec l'équilibre devancé d'une année (2028-2029 au lieu de 2029-2030). – Présence d'écarts à résorber en 2028-2029 et 2029-2030.
	– Loi respectée.

Tableau 4. **Engagement relatif à la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations***

CONTEXTE	– La *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations* prévoit les sommes à collecter et à allouer au Fonds des générations, qui lui doit servir à payer la dette. La Loi vise la réduction de la dette en termes relatifs, soit en pourcentage du PIB. Elle fixe des cibles à atteindre de dette nette en pourcentage du PIB, soit en 32,5 % en 2037-2038 et 35,5 % en 2032-2033 (±2,5 % du PIB). – Le Rapport préélectoral prévoit des versements au Fonds des générations allant de 2,5 G$ en 2026-2027 à 2,9 G$ en 2030-2031. – Le Rapport préélectoral indique un poids de la dette nette au PIB (ou plutôt passif financier net[7]) qui atteindrait 36 % en 2030-2031.
	– Mêmes versements au Fonds des générations. – Le ratio de la dette au PIB en 2030-2031 serait de 36,4 %.
	– Mêmes versements au Fonds des générations. – Le ratio de la dette au PIB en 2030-2031 serait de 35,8 %.
	– Mêmes versements au Fonds des générations. – Le ratio de la dette au PIB en 2030-2031 serait de 36,7 %.

[7] À compter du 1er avril 2026, le concept de dette nette est remplacé par celui de passif financier net.

	– Mêmes versements au Fonds des générations. – Le ratio de la dette au PIB en 2030-2031 serait de 35,8 %.
	– **Suspension** de la majeure partie des versements au Fonds des générations à partir de 2027-2028 (environ 2,5 G$ par année de 2027-2028 à 2030-2031). Note : Nécessiterait un changement à la Loi. – **Création** d'un autre fonds, le Fonds d'urgence climatique, avec des versements annuels de 500 M$ à compter de 2027-2028. – Le ratio de la dette au PIB en 2030-2031 serait de 40,4 %, un taux qui laisse présager une difficulté pour atteindre les cibles de la Loi.

3. PRINCIPAUX ENGAGEMENTS DES PARTIS

Les tableaux 5 et 6 recensent les principaux engagements des partis politiques, selon l'ordre alphabétique des noms des partis ; d'abord ceux affectant les revenus, puis ceux affectant les dépenses. Les **chiffres indiqués** sont ceux publiés par les partis dans leurs cadres financiers.

Les **appellations des engagements** utilisées dans les tableaux sont celles utilisées par les partis dans leur cadre financier. Elles ne sont pas toujours très éclairantes. Pour une description des mesures, le lecteur intéressé est invité à consulter les programmes électoraux, les cadres financiers ou les communiqués des partis.

Enfin, pour rendre les informations comparables d'un parti à l'autre, la CFFP a quelques fois procédé à des ajustements ou reclassements relativement aux tableaux des cadres financiers publiés par les partis. Si c'est le cas, la mesure est identifiée par une étoile.

Ainsi, les engagements relatifs à des mesures fiscales ou à d'autres mesures modifiant les revenus sont classés dans les tableaux d'engagement aux revenus, peu importe le classement qu'en ont fait les partis. Par exemple, une promesse de baisse d'impôt sera classée aux revenus avec un chiffre négatif, car l'effet est un renoncement (une baisse) à des revenus. Puis, un engagement de baisse de dépenses, par exemple par une diminution de subventions ou encore moins de salaires découlant du non-remplacement lors de départ à la retraite, sera classé aux dépenses avec un chiffre négatif. L'annexe 1 explique les écarts relatifs aux indicateurs indiqués dans les cadres des partis suivant ces reclassements.

Une série d'engagements ou de mesures à venir étaient indiqués au moment de la publication de certains cadres financiers. C'est le cas de la Coalition Avenir Québec avec des mesures à venir dont l'impact budgétaire est de 8 G$ sur 5 ans. Pour le Parti libéral du Québec, il y aurait des mesures d'économies à venir de 1,25 G$ sur 5 ans et des dépenses à venir de 1,8 G$ sur 5 ans. Enfin, le Parti Québécois indique 2,7 G$ de mesures à venir. Lorsque des annonces précises ont été effectuées par les partis entre le moment de la publication de leur cadre et le 16 septembre 2026, et que ces annonces identifiaient un coût, elles ont été ajoutées aux mesures dans les tableaux, mais présentées en italique. Autrement, il est indiqué « Mesures à venir ».

3.1 Principaux engagements touchant les revenus

Les engagements sont classés de ceux qui ont les effets totaux les plus grands aux effets totaux les plus faibles, d'abord avec un effet à la hausse pour sur les revenus (signe positif), puis à la baisse (signe négatif).

Tableau 5. **Principaux engagements touchant les revenus** (Incidences budgétaires en millions de dollars)

		2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031
	Transferts fédéraux supplémentaires versus le RPÉ	0	950	1 188	1 041	1 178
	Augmentation de la rentabilité des sociétés d'État	0	120	122	125	127
	*Bonification du crédit d'impôt pour l'achat d'une première propriété de 1400 $ à 7000 $**	*0*	*-150*	*-150*	*-150*	*-150*
	*Exclure jusqu'à 35 000 $ de revenu de travail de l'imposition, certains travailleurs de 65 ans et plus**	*-80*	*-80*	*-80*	*-80*	*-80*
	Effet total aux revenus	**-80**	**840**	**1080**	**936**	**1075**
	Libéralisation et déréglementation	0	1 500	2 700	4 050	5 440
	Réduction barrières tarifaires interprovinciales	0	312	1 200	2 520	2 795

		2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031
	Autorisation de l'exploitation du gaz naturel	0	8	57	85	608
	Baisse d'impôt des particuliers	0	-3 250	-4 200	-8 200	-9 100
	Baisse d'impôt sur le revenu des sociétés	0	-1 010	-4 060	-5 870	-6 520
	Éliminer le SPEDE	0	-509	-1 279	-1 301	-1 383
	Éliminer la TVQ sur les biens usagés	-244	-603	-621	-639	-659
	Suspension temporaire taxe d'accise sur le carburant	-570	0	0	0	0
	Effet total aux revenus	**-814**	**-3 552**	**-6 203**	**-9 355**	**-8 819**
	Transferts fédéraux supplémentaires versus le RPÉ	0	950	1190	1040	1180
	Recentrage des crédits d'impôt des sociétés	0	50	250	500	600
	Encadrement du jeu illégal en ligne	0	320	330	340	350
	Annulation des mesures de détaxation de la CAQ	0	243	246	248	250
	Lutte à l'évasion fiscale et la cybercriminalité	0	50	75	125	150
	Contribution additionnelle des sociétés d'État	0	0	50	80	100
	Exemption de base sur la cotisation FSS	0	0	0	-400	-800
	Révision à la baisse des revenus autonomes	-120	-499	-276	-111	-94
	Réduction du taux d'imposition des PME	0	0	-250	-250	-250
	Soutien aux entreprises face aux tarifs (congés FSS)	-300	-300	0	0	0
	Allégement de TVQ sur les constructions neuves	0	-100	-125	-125	-125
	Effet total aux revenus	**-420**	**714**	**1 490**	**1 447**	**1 361**
	Transferts fédéraux supplémentaires versus le RPÉ	0	950	1188	1041	1178
	Hausse des revenus découlant de la baisse de l'Impôt sur le revenu des sociétés	0	69	202	422	692
	Redevance pour les sites de paris sportifs	0	300	300	300	300
	Annulation de la baisse de TVQ sur certains produits en épicerie*	0	100	100	100	100
	Réduction progressive du taux de l'Impôt sur le revenu des sociétés de 11,5 % à 9,5 %*	-635	-1 270	-1 905	-2 540	-2 540
	Détaxer les biens usagés	0	-150	-600	-600	-600
	Réduction de la taxation de l'essence	-350	-350	0	0	0
	Doubler le montant maximal admissible au crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation pour faire passer de 1 500 $ à 3 000 $	0	-55	-55	-55	-55
	Abolition de la majoration quand la SAQ n'est pas intermédiaire	0	-15	-15	-15	-15
	Vente directe d'alcool artisanal par le producteur (sans la SAQ)	0	-10	-10	-10	-10
	Effet total aux revenus	**-985**	**-431**	**-795**	**-1 357**	**-950**
	Impôt sur les grandes fortunes	0	4 510	4 670	4 830	5 000
	Réforme de la fiscalité des particuliers pour réduire les inégalités	0	2 030	2 100	2 180	2 260
	Ménage dans la fiscalité	0	750	770	800	830
	Inclusion des gains en capital pour les grandes entreprises	0	230	610	800	930

		2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031
	Augmentation de l'impôt sur le profit des grandes sociétés	0	240	530	820	950
	Revenus tirés de la hausse du salaire minimum	0	570	590	620	630
	Revenus provenant des éoliennes publiques	0	500	500	500	500
	Impôt minimum des grandes sociétés	0	440	460	490	590
	Augmentation des redevances minières et hydriques	0	400	410	420	460
	Taxe compensatoire des institutions financières	0	380	400	420	450
	Lutte à l'évasion fiscale	0	50	230	400	550
	Taxe GAFAM	0	45	145	220	300
	Taxe sur les logements vacants	0	200	170	150	120
	Amendes proportionnelles au chiffre d'affaires (sociétés)	0	0	100	200	260
	Amendes proportionnelles au revenu (particuliers)	0	60	60	60	60
	Détaxer les biens usagés et les produits d'hygiène	0	-700	-720	-740	-760
	Réduire les frais de scolarité postsecondaires	0	-170	-200	-240	-350
	Effet total aux revenus	**0**	**9 535**	**10 825**	**11 930**	**12 780**

Sources : Cadres financiers des partis

Notes : Les engagements en *italique* et ombragés correspondent aux engagements identifiés par la CFFP afin de réduire le nombre d'éléments figurant dans la catégorie « Engagements à venir ». * Engagement reclassé par la CFFP.

3.2 Principaux engagements touchant les dépenses

Les engagements aux dépenses sont également classés de ceux qui ont les effets totaux les plus grands aux effets totaux les plus faibles, d'abord avec un effet à la hausse pour sur les dépenses (signe positif), puis à la baisse (signe négatif). Le total de dépenses indiqué exclut les variations du service de la dette. Cette dernière information suit toutefois la ligne du total.

Tableau 6. **Principaux engagements touchant les dépenses** (Incidences budgétaires en millions de dollars)

		2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031
	Soins à domicile	0	100	200	300	400
	Bonification de 200 $ du soutien aux ainés	*180*	*182*	*185*	*187*	*190*
	Supplément pour la rentrée scolaire. Jusqu'à 250 $ par enfants	*0*	*115*	*115*	*115*	*115*
	Nouveau crédit d'impôt en frais de garde en milieu scolaire	*0*	*110*	*110*	*110*	*110*
	Mieux accompagner les travailleurs face aux transformations économiques	*0*	*100*	*100*	*100*	*100*
	Soutien aux régions ressources	0	76	76	76	76
	Mieux loger nos aînés	0	4	29	104	104
	Protéger mieux les Québécois face à la nouvelle criminalité	*45*	*45*	*45*	*45*	*45*
	1 000 $ dans le Régime enregistré d'épargne-études (REEE) des nouveau-nés	*0*	*17*	*67*	*67*	*67*

		2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031
	Rendre plus accessibles les prothèses auditives	*0*	*40*	*40*	*40*	*40*
	Accélérer l'accès aux soins pour réduire les listes d'attente	*0*	*40*	*40*	*40*	*40*
	Pacte forestier	*29*	*29*	*29*	*29*	*29*
	Soutenir davantage les familles avec des enfants en situation de handicap	*0*	*30*	*30*	*30*	*30*
	Itinérance	*20*	*20*	*20*	*20*	*20*
	Plan de soutien aux agriculteurs	*11*	*11*	*11*	*11*	*11*
	Bonification du RQAP	0	0	0	0	0
	Économies sur les contrats de service professionnels	0	-29	-68	-97	-114
	Modernisation Départ à la retraite pour abolir 2900 postes de plus d'ici 31 mars 2029	*-101*	*-101*	*-101*	*-101*	*-101*
	Engagements à venir	1223	541	1101	645	600
	Effet total aux dépenses (avant impact sur service de la dette)	**-1 407**	**-1 329**	**-2 029**	**-1 721**	**-1 762**
	Impact sur le service de la dette	**-1**	**9**	**45**	**125**	**252**
	Chevauchement Chantier efficacité de l'État	0	500	500	1000	1000
	Plan Famille	0	163	280	280	280
	Plan de soins à domicile	0	62	125	187	250
	Plan Activité Physique	0	80	90	100	100
	Augmentation du nombre de médecins	0	30	60	90	120
	Augmentation du nombre d'IPS	0	18	39	81	129
	Réductions crédits d'impôts aux entreprises	0	-1 305	-2 623	-3 915	-3 915
	Examen approfondi des programmes	0	-700	-1 400	-2 250	-2 500
	Abolition du FECC	0	-657	-1 688	-1 760	-1 737
	Abolition du FDE	0	-880	-950	-1 035	-1 135
	Attrition fonction publique	0	-200	-820	-1 350	-1 380
	Modernisation numérique	0	-400	-850	-1 000	-1 200
	Addition du privé en santé	0	-220	-490	-870	-1 140
	Réduction des aides directes du MEIE	0	-267	-533	-800	-800
	Recentrer Investissement Québec	0	-144	-289	-433	-446
	Effet total aux dépenses (avant impact sur service de la dette)	**0**	**-3 920**	**-8 549**	**-11 675**	**-12 374**
	Impact sur le service de la dette	**36**	**20**	**-2**	**-16**	**-85**
	Impact budgétaire des engagements PQI	0	234	225	397	945
	Compensation des stages étudiants	0	0	375	375	375
	Réinvestissement en santé et en soins à domicile	75	100	225	250	350
	Plan langue française	0	95	95	95	95
	Parité salariale santé Outaouais	0	90	92	95	98
	Aide aux élèves / ajouts de ressources pour la réussite scolaire	0	50	100	100	100
	Réinvestissement en éducation	0	0	0	285	0
	Plan de lutte à l'itinérance	0	60	60	60	60
	Diversification des marchés	20	45	45	45	45

		2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031
	Soutien additionnel aux organismes communautaires	0	25	25	75	75
	Plan agriculture	0	45	46	48	50
	Adaptation de domicile	0	20	20	20	20
	Soutien aux PME (PAUPME)	0	0	0	0	0
	« Efficacité Québec »	0	0	0	0	0
	Mise en place d'une plateforme de télésanté	0	0	0	0	0
	Modernisation et efficacité de l'État	0	-300	-850	-1 400	-1 700
	Recentrage de la capacité d'intervention du FDE	0	-100	-125	-150	-150
	Dépenses à venir	55	244	291	345	384
	Mesures d'économies à venir	0	-200	-250	-300	-500
	Effet total aux dépenses (avant impact sur service de la dette)	**150**	**408**	**374**	**340**	**247**
	Impact sur le service de la dette	**19**	**27**	**33**	**-98**	**-228**
	Remboursement de la taxe sur l'essence à même le FECC*	0	450	450	450	450
	Hausser le nombre d'heures en soins à domicile	0	325	325	325	325
	Augmentation des budgets en santé publique et en prévention	0	100	150	150	150
	Introduction de la Passe mobilité*	0	137	137	137	137
	Bonification des aides aux agriculteurs	0	112	112	112	112
	Bonification de l'aide et de la sécurité alimentaire*	0	100	100	100	100
	Rembourser la TVQ à l'achat de propriétés neuves pour les premiers acheteurs	0	70	70	70	70
	Embauche de professionnels nécessaires en chirurgie pour abaisser la liste d'attente et la mise en place graduelle de ratios sécuritaires	0	40	40	40	40
	Améliorer l'accès aux soins via les CLSC	0	25	25	50	50
	Programme 2 pour 1 en culture	0	35	35	35	35
	Préparation à l'indépendance et tenue de la consultation	0	10	10	110	0
	Services préhospitaliers d'urgence : améliorer la desserte en ajoutant des heures et des ambulances	0	30	30	30	30
	Augmenter le nombre de places dans les facultés de Médecine	0	30	30	30	30
	Maintenir les fonds consacrés au Conseil des arts et des lettres du Québec à 200 M$ et plus	0	0	35	35	35
	Doubler l'enveloppe de la Politique de déplacement des usagers	0	5	10	15	20
	Bonifier le programme d'adaptation à domicile	0	10	10	10	10
	Bonification des sommes pour l'aide psychologique des étudiants	0	10	10	10	10
	Restaurer la mesure budgétaire pour l'achat de livres dans les écoles	0	8	8	8	8
	Augmenter le nombre de places en formation dans le domaine de la santé	0	5	5	5	5
	Bonifier le soutien pour les adaptations de domicile en maisons intergénérationnelles	0	5	5	5	5

		2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031
	Restaurer la gratuité le premier dimanche du mois dans les musées	0	5	5	5	5
	Fiducie agricole	0	10	0	0	0
	Stratégie pour un usage plus optimal des médicaments	0	1	1	1	1
	Appariement des dons pour la Fondation des artistes	0	1	1	1	1
	Réduction du FDE et des subventions aux entreprises*	-635	-1 270	-1 905	-2 540	-2 540
	Réduction de la bureaucratie afin de recentrer l'État sur ses missions fondamentales	-500	-1 000	-1 600	-1 600	-1 600
	Réduction de certains programmes du FECC*	0	-450	-450	-450	-450
	Ajustement au FECC pour la Passe mobilité*	0	-137	-137	-137	-137
	Abolition de Santé Québec	0	-40	-100	-100	-100
	Geler les salaires des élus et faire le ménage des bonis des dirigeants de sociétés d'État	0	-2	-3	-3	-4
	Mesures à venir	0	579	901	639	591
	Effet total aux dépenses (avant impact sur service de la dette)	**-1 135**	**-796**	**-1 690**	**-2 457**	**-2 611**
	Impact sur le service de la dette	**-50**	**-91**	**-157**	**-150**	**-157**
	Augmenter le revenu des personnes en situation de pauvreté	0	1 900	1 940	1 980	2 020
	Améliorer les salaires et l'équité salariale dans le secteur public et rétablir l'expertise dans la fonction publique	0	1 830	1 890	1 920	2 120
	Sous-financement prévu des services publics	0	0	1 370	2 880	2 920
	Développer 400 points d'accès au réseau de la santé	0	1 700	1 720	1 740	1 820
	Financement à la mission des organismes communautaires	0	400	590	650	1 070
	Appuyer la création artistique et soutenir le revenu des artistes	0	510	530	550	600
	Amortissement du PQI	0	140	400	670	940
	Autres mesures du plan climat	0	430	480	490	500
	Rémunérer les stages intégrés à des programmes postsecondaires	0	250	400	430	500
	Valoriser les professions de la petite enfance et compléter le réseau des CPE	0	30	380	400	610
	Offrir les dîners gratuits à l'école	0	100	350	400	480
	Rendre le transport collectif gratuit pour les personnes âgées et les jeunes et offrir un crédit d'impôt de 20 % à tous les autres	0	250	260	260	270
	Construire massivement du logement social, abordable et communautaire	0	160	210	250	400
	Créer une école commune, publique et gratuite	0	130	200	220	340
	Entretien et bonification du transport collectif	0	190	200	220	230
	Mettre sur pied l'assemblée constituante	0	200	210	210	220
	Soutenir l'agriculture et les pêches pour une alimentation de proximité	0	200	210	210	210
	Prioriser la prévention en santé physique et mentale	0	200	200	200	200
	Redistribution régionale des redevances minières*	0	200	200	200	200

		2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031
	Favoriser l'électrification des voitures, l'autopartage et le transport actif	0	150	150	170	170
	Protéger les plus vulnérables de la hausse du prix de l'essence	0	150	160	160	160
	Augmenter le salaire minimum et appuyer nos PME, organismes communautaires et exploitants agricoles pendant la transition	0	330	170	80	40
	Rendre les soins oculaires et dentaires gratuits pour les moins de 18 ans	0	60	90	100	240
	Augmenter l'aide à la francisation des personnes immigrantes	0	100	100	100	100
	Réduire le coût du panier d'épicerie	0	80	80	80	80
	Garantir le droit à la justice	0	40	50	60	70
	Aider les petits propriétaires	0	50	50	50	50
	Créer un ministère Femmes et Égalité des genres et lutter contre la violence envers les femmes	0	50	50	50	50
	DPJ autochtone et financement des centres d'amitié autochtones	0	10	20	40	60
	Rendre gratuits les produits d'hygiène menstruelle	0	30	30	30	30
	Protection des langues autochtones	0	20	25	30	45
	Protéger les locataires	0	20	20	20	20
	Protéger l'accès à l'avortement	0	10	10	10	10
	Appliquer le principe de Joyce	0	5	5	5	5
	Créer Pharma-Québec	0	-1 640	-2 000	-2 300	-3 300
	Réformer la rémunération des médecins	0	-200	-1 050	-1 070	-1 100
	Adopter une déclaration de revenus unique	0	0	-190	-190	-200
	Imposer un salaire maximal	0	-10	-10	-10	-10
	Effet total aux dépenses (avant impact sur service de la dette)	**0**	**8 075**	**9 500**	**11 295**	**12 170**
	Impact sur le service de la dette		**190**	**440**	**690**	**930**

Sources : Cadres financiers des partis

Notes : Les engagements en *italique* et ombragés correspondent aux engagements identifiés par la CFFP afin de réduire le nombre d'éléments figurant dans la catégorie « Engagements à venir ». * Engagement reclassé par la CFFP.

3.3 Engagements relatifs à certaines thématiques

Il était possible de s'attendre à ce que, en plus des lois budgétaires du Québec discutées précédemment, les particularités budgétaires (provisions pour éventualités et écart à résorber) ainsi que la notion des infrastructures fassent partie des informations incluses par les partis dans leur cadre financier.

Ainsi, les tableaux 7 à 9 regroupent les informations récoltées sur ces thèmes.

Tableau 7. **Engagements relatifs aux provisions pour éventualités**

CONTEXTE	– Le Rapport préélectoral inclut des provisions pour éventualités pour chacune des années. – De 2 G$ pour 2026-2027 et 1,5 G$ les 4 autres années (8 G$ sur 5 ans).
	– **Réduction** des provisions pour éventualités de 5 G$ sur 5 ans. – Elles seraient à 500 M$ en 2026-2027, 1 G$ en 2027-2028 et à 500 M$ les trois autres années.
	– **Mêmes** provisions pour éventualités que prévu au Rapport préélectoral.
	– **Réduction** des provisions pour éventualités de 4 G$ sur 5 ans. – Elles seraient à 1 G$ en 2026-2027, 1,5 M$ en 2027-2028 et à 500 M$ les trois autres années.
	– **Réduction** des provisions pour éventualités de 3 G$ sur 5 ans. – Elles seraient de 1 G$ chaque année.
	– **Augmentation** des provisions pour éventualités de 2 G$ (Provision Trump 2 x 1 G$). – Elles seraient de 2,5 G$ en 2027-208 et 2028-2029, puis comme au Rapport préélectoral en 2029-2030 et 2030-20312 à 1,5 G$.

Tableau 8. **Engagements relatifs aux écarts à résorber**

CONTEXTE	– Le Rapport préélectoral fait état d'écarts à résorber, mesures non encore identifiées aux revenus ou aux dépenses, pour les trois dernières années, soit 2028-2029 à 2030-2031. – Ils sont respectivement de 1 850 M$, 2 000 M$ et 2 000 M$.
	– Ils **apparaissent** toujours et aux mêmes niveaux que ceux du Rapport préélectoral.
	– Ils sont **éliminés.**
	– Ils sont **éliminés.**
	– Il **reste certains** écarts à en résorber : le même écart de 1 850 G$ en 2028-2029, réduit à 250 M$ en 2029-2030 et éliminé en 2030-203.
	– Ils sont **éliminés.**

Tableau 9. **Engagements relatifs aux Plan québécois des infrastructures (PQI)**

CONTEXTE	– L'enveloppe du plus récent PQI, le PQI 2026-2036, est de 167 G$. – Dont 87 G$ pour les années 2026-2027 à 2030-2031 (52 %). – La part attribuée au maintien d'actifs serait de 71 %. – Le Déficit de maintien d'actifs (DMA) attendrait 44,8 G$.
	– **Ajout** de 6,2 G$ pour les années 2026-2027 à 2030-2031. – Le PQI 2026-2036 atteindrait 180 G$ sur 10 ans. – La proportion du maintien d'actifs sera rehaussée à 75 %.

	– Aucune mention au cadre financier.
	– **Ajout** de 8,1 G$ pour les années 2027-2028 à 2030-2031. – Le PQI 2026-2036 atteindrait 195 G$, donc sur 10 ans. – Inscrire dans la loi l'obligation d'investir 75 % du PQI dans le maintien d'actifs.
	– Aucune mention au cadre financier.
	– **Ajout** de 26,8 G$ pour les années 2027-2028 à 2030-2031.

Il faut aussi souligner qu'au cours de la campagne, les engagements en matière de fiscalité, qui affectent nécessairement le cadre financier, ont été nombreux. Ils ont notamment touché la taxation des entreprises, la taxation générale des particuliers ou de leur richesse et les taxes à la consommation.

Également, un thème sur toutes les lèvres avant et pendant la campagne a été celui du pouvoir d'achat et du coût de la vie. Cela dit, les nombreuses annonces qui touchaient de près ou de loin aux revenus des particuliers ou qui affectaient le prix de certains biens et services était dès lors associées à la thématique pouvoir d'achat/coût de la vie. Il est ainsi peu utile de présenter une comparaison des annonces sur ce thème. Certains de ces engagements se retrouveront toutefois dans les comparaisons des principales annonces liées aux aînés ou aux familles avec enfants.

Enfin, de façon plutôt généralisée, des engagements relatifs à la taille de l'État ont fait couler beaucoup d'encre. Une comparaison de ces dernières pourra être éclairante. À contrario, au moment d'écrire ces lignes, les annonces liées à l'environnement semblent avoir été peu nombreuses ou n'ont pas fait couler beaucoup d'encre, malgré l'importance du sujet. Les mesures pouvant être associées à l'écofiscalité seront ainsi répertoriées.

Ainsi, en date du 16 septembre 2026 et sans prétendre à l'exhaustivité et selon notre compréhension des principales, les tableaux 10 à 16 présenteront les principaux engagements des partis relativement…

- … à la fiscalité des sociétés
- …au régime fiscal de base des particuliers et à la taxation de la richesse
- …aux personnes aînées
- …aux familles avec enfants
- …à la propriété/au logement
- …à la taille de l'État
- …à l'écofiscalité et plus largement, à des aspects touchant l'environnement

Tableau 10. **Principaux engagements relatifs à la fiscalité des sociétés** (au 16 septembre 2026)

CONTEXTE	– Le taux d'imposition général des sociétés du Québec est de 11,5 % en 2026. – Les revenus admissibles à la déduction pour petites entreprises (DPE) sont quant à eux généralement assujettis un taux québécois de 2,2 % % sur le premier 500 000 $. – Les sociétés paient également une cotisation au Fonds des services de santé (FSS) en fonction de leur masse salariale.
	– Aucun engagement

	– Baisse du taux général d'imposition des sociétés de 11,5 % à 4,7 % en 4 ans. – Réduction graduelle de crédits d'impôt, qui atteindrait 85 % de l'ensemble, ce qui générerait une économie totale de 11,8 G$ pour financer la baisse d'impôt.
	– Pour les PME seulement, baisse du taux général d'imposition des sociétés de 11,5 % à 11 % dans les trois dernières années du cadre financier actuel, et poursuivre ensuite pour atteindre, à terme, 10 % (exclut les sociétés qui ont un actif ou un revenu brut de 50 M$ et plus). – Instauration d'une exemption de base au Fonds des services de santé (FSS), sur le premier million de salaires. – Soutien aux entreprises face aux tarifs (congés de FSS en 2026-2027 et 2027-2028). – Recentrage des crédits d'impôt des sociétés qui généreraient une économie totale de 1,4 G$.
	– Baisse du taux général d'imposition des sociétés de 11,5 % à 9,5 % sur une période de quatre ans. – Réforme à coût nul par une réduction du Fonds de développement économique et des subventions aux entreprises.
	– Hausse de 1,5 point de pourcentage du taux de l'impôt sur le profit des grandes sociétés (celles de 500 employés et plus). – Inclusion complète des gains en capital pour les grandes sociétés. – Taxes compensatoires des institutions financières. – Impôt minimum des grandes sociétés (aucune précision).

Tableau 11. **Principaux engagements relatifs au régime fiscal de base des particuliers et à la taxation de la richesse** (au 16 septembre 2026)

CONTEXTE	– Ce qui est appelé « régime fiscal de base » ici est le barème d'imposition et le montant personnel de base.
	– Aucun engagement
	– Augmentation du montant personnel de base, le faisant passer graduellement de 18 952 $ en 2026 à 35 243 $ en 2030 (avec l'indexation régulière, le montant aurait atteint environ 20 800 $ sans annonce, ce qui implique une économie d'impôt maximale en 2030 d'un peu plus de 2 000 $).
	– Aucun engagement
	– Aucun engagement
	– Réforme de la fiscalité des particuliers, incluant notamment : ○ Augmentation du montant personnel de base de 500 $ (économie maximale de 70 $) ○ Un nouveau barème d'imposition qui ajoute deux tranches avec des taux plus élevés à partir de 3e taux <u>Actuel</u> — Moins de 54 345 $ 14 % ; De 54 345 à 108 680 $ 19 % ; De 108 680 à 132 245 $ 24 % ; Plus de 132 245 $ 25,75 % <u>Proposé</u> — Moins de 54 345 $ 14 % ; De 54 345 à 110 000 $ 19 % ; De 110 000 à 132 245 $ **26 %** ; De 132 245 à 250 000 $ 28 % ; De 250 000 à 400 000 $ 30 % ; Plus de 400 000 $ 32 % ➔ Effet négatif pour des revenus imposables supérieurs à 113 500 $ selon QS – Ménage dans la fiscalité (sans plus de détails)

	– Impôt sur les grandes fortunes, soit une un impôt de 1 % sur l'actif net entre 25 M$ et 100 M$ et de 2 % sur la partie de l'actif net qui excède 100 M$.

Tableau 12. **Principaux engagements relatifs aux personnes aînées** (au 16 septembre 2026)

CONTEXTE	– Mesures spécifiquement destinées aux aînés et touchant les soins à domicile (les mesures touchant le logement des aînés sont dans le tableau sur les engagements touchant la propriété et le logement)
	– Investissement additionnel de 1 G$ sur 4 ans pour augmenter les services de soutien à domicile. – Crédit d'impôt pour le soutien aux aînés bonifié de 200 $ (le maximum passe de 2 000 $ à 2 200 $). – Jusqu'à 35 000 $ de revenu de travail seront exemptés de l'impôt et du calcul des principales prestations québécoises lorsque des personnes de 65 ans décident d'occuper un emploi ciblé dans un service essentiel en pénurie (enseignant.e.s, éducatrices en CPE, infirmières et infirmières auxiliaires, préposé.e.s aux bénéficiaires (avantage allant jusqu'à 6 650 $ par année).
	– Plan de soins à domicile de 624 M$ sur 5 ans.
	– Bonifier de 700 M$ les soins à domicile (4 ans).
	– Hausser le nombre d'heures en soins à domicile (1,3 G$ sur 4 ans).
	– Rendre le transport collectif gratuit pour les personnes âgées.

Tableau 13. **Principaux engagements relatifs aux familles avec enfants** (au 16 septembre 2026)

CONTEXTE	– Mesures spécifiquement destinées aux familles avec enfants mineurs ou handicapés.
	– Bonification du Régime québécois d'assurance parentale (congé de paternité et plus de flexibilité). – Soutien aux familles ayant un enfant handicapé : Supplément pour enfant handicapé bonifié de 50 $ par mois (de 241 $ à 291 $) et bonification de100 $ par mois du Supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels. – Dépôt de 1 000 $ dans un REEE ouvert pour les nouveau-nés dès 2027. – Ajouter 25 000 places en services de garde à tarifs réduits d'ici 2030. – Remplacement du supplément pour fourniture scolaire, de 127 $ par enfant par un Supplément pour la rentrée scolaire pouvant atteindre un maximum de 250 $ par enfant, selon le revenu familial. – Nouveau crédit pour frais de garde en milieu scolaire nom admissible à l'actuel crédit. Selon le revenu familial, remboursement jusqu'à 75 % des frais, maximum de 1 309 $ par enfant.
	– Bonification du crédit remboursable pour frais de garde : le taux intermédiaire de 70 % passera à 72 % et hausse des plafonds de frais admissibles, de 12 525 à 13 500 $ pour les enfants de moins de 7 ans et de 6 305 $ à 6 800 $ pour les enfants de 7 à 13 ans. – Création d'une allocation de garde à domicile de 100 $ par semaine, maximum 5 000 $ par année, imposable, pour des familles dont au moins un adulte travaille à temps plein et dont les enfants admissibles ne fréquentent pas un service de garde éducatif reconnu ni la maternelle 4 ans et pour lesquels aucun crédit pour frais de garde n'est réclamé.
	– Bonification du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) : dont ajout de deux semaines au congé parental partageable pour toutes les familles. Ces deux semaines pourront être versées en argent si retour au travail sans les avoir utilisées.

	– Création de 5 000 places en CPE d'ici cinq ans, en plus de convertir 10 000 places en garderies privées non subventionnées en places subventionnées.
	– Offrir des repas et des collations à jusqu'à 100 000 élèves supplémentaires dans plus d'écoles défavorisées et nouveaux services de garde éducatifs.
	– Transport collectif gratuit pour les jeunes. – Offrir les dîners gratuits à l'école. – Compléter le réseau des CPE. – Soins oculaires et dentaires gratuits pour les moins de 18 ans. – 200 $ par enfant de moins de 18 ans en bonification de l'allocation famille, modulé en fonction du revenu. – Prise en charge des fournitures scolaires par achats groupés en remplacement du supplément pour fournitures scolaires. – Bonification du Régime québécois d'assurance parentale : hausse du nombre de semaines réservée au deuxième parent pour favoriser le partage des charges familiales (de 5 à 10).

Tableau 14. **Principaux engagements relatifs à la propriété/au logement** (au 16 septembre 2026)

CONTEXTE	– Premiers acheteurs, rénovations, construction, mesures aux loyers, les engagements sont nombreux.
	– Crédit d'impôt afin d'offrir une aide de 7 500 $ par domicile aux familles qui adaptent leur résidence afin d'accueillir un proche aîné. – Financer 2 000 logements abordables supplémentaires pour les aînés autonomes. – Bonification du crédit d'impôt remboursable pour l'achat d'une première habitation, dont le maximum passerait de 1 400 $ à 7 000 $. – Bonifier de 100 M$ l'aide au logement afin de prévenir et d'agir sur l'itinérance (supplément et accompagnement).
	– Aucune dans le cadre financier.
	– Allégement de TVQ sur les constructions neuves : jusqu'à 36 % de la TVQ payée, maximum 10 000 $ pour des propriétés d'une valeur maximale de 500 000 $ (pour les plex, 10 000 $ pour le propriétaire occupant + 5 000 $ par logement [maximum 4], pour un remboursement max de 30 000 $). – Adaptation de domicile. – Construire, à terme, 100 000 logements par an. – Ajouter 40 000 unités abordables au parc locatif en adoptant une approche concertée de construction de nouvelles unités et d'acquisitions. – Fonds pour adaptation de domicile des aînés et des personnes handicapées. – Plan de lutte à l'itinérance : inclut une offre d'hébergement. – Instaurer un plafond aux hausses du loyer et des services déjà reçus en RPA. – Report de l'impôt sur les gains en capital dans le secteur de l'immobilier.
	– Bonifier le soutien pour les adaptations de domicile en maisons intergénérationnelles. – Rembourser la TVQ à l'achat de propriétés neuves pour les premiers acheteurs (Remplacement du régime actuel par un remboursement de la TVQ pouvant atteindre 45 000 $ pour les premiers acheteurs d'une maison neuve ou lors d'une autoconstruction). – Doubler le montant maximal admissible au crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation pour le faire passer de 1 400 $ à 3 000 $.

	– Construire massivement du logement social, abordable et communautaire : construire 25 000 logements sociaux et communautaires et en retirer 25 000 du marché privé pour qu'ils deviennent des logements sociaux. – Bouclier anti-spéculation : imposer 100 % du gain en capital (plutôt que 50 % actuellement) réalisé lors de la vente d'un immeuble locatif à revenus (comme un plex). Les immeubles de propriétaires occupants seraient exclus. – Pour encourager les propriétaires à vendre leurs immeubles à des organismes qui les sortiront du marché spéculatif (OBNL, coopératives d'habitation, offices d'habitation), le taux d'inclusion du gain sera réduit à 25 %. – Protéger les locataires : contrôle des loyers. – Aider les petits propriétaires, dont des prêts pour la mise de fonds pouvant aller jusqu'à 50 000 $.

Tableau 15. **Principaux engagements relatifs à la taille de l'État et à l'efficacité de l'État** (au 16 septembre 2026)

CONTEXTE	– Ces engagements touchent divers aspects, dont le nombre d'employés ou leur masse salariale, et des éléments administratifs.
	– Abolir plus de 2 900 postes additionnels d'ici le 31 mars 2029 (économie de 507 M$ sur 5 ans). – Équipe consacrée à l'efficacité de l'État (revoir les façons de faire et s'attaquer aux dédoublements et aux lourdeurs administratives). – Réduction des contrats de service professionnels pour des économies.
	– Création d'un Secrétariat à la Libéralisation rattaché au ministère rebaptisé Conseil du trésor et de l'efficacité gouvernementale (diminuer règlementation). – Examen de l'ensemble des programmes gouvernementaux. – Réduction de la taille de la fonction publique par attrition, soit l'équivalent de 21 000 postes (équivalents temps complet) (Économie de 3,75 G$ sur quatre ans). – Moderniser l'état par le numérique et l'intelligence artificielle. – Abolir Santé Québec.
	– Modernisation et efficacité de l'État et création d'une équipe « Efficacité Québec ». – Réduire d'environ 12 000 le nombre d'équivalents temps complet sur cinq ans, principalement dans les postes de gestion et les services administratifs.
	– Réduction de la bureaucratie afin de recentrer l'État sur ses missions fondamentales (6,3 G$ sur 5 ans). – Création du Secrétariat à l'efficacité gouvernementale. – Abolir Santé Québec.
	– Améliorer les salaires et l'équité salariale dans le secteur public et rétablir l'expertise dans la fonction publique. – Création de Pharma-Québec.

Tableau 16. **Principaux engagements relatifs à l'écofiscalité et plus largement à l'environnement** (au 16 septembre 2026)

CONTEXTE	– L'écofiscalité comprend les mesures fiscales prises pour encourager les activités qui protègent l'environnement (exemple : la consigne), et décourager celles qui lui nuisent (exemple : les taxes sur l'essence). – L'environnement et les changements climatiques semblent avoir pris peu de place dans l'actuelle campagne électorale.
	– Aucun.
	– Retrait du Québec du Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission (SPEDE) ou marché du carbone. – Suspension temporaire de la taxe d'accise sur l'essence pendant 5 mois (19,2 cents le litre) – Exploitation des ressources fossiles, notamment le gaz naturel du bassin de l'Utica. – Abandon du Fonds d'électrification et des changements climatiques (FECC, ex-Fonds vert). Les sommes qui y étaient déposées devaient être consacrées à des initiatives visant la lutte contre les changements climatiques.
	– Aucun.
	– Utilisation du FECC pour le versement d'une prestation « Remboursement pour taxe sur l'essence ». – Introduction de la Passe mobilité, financée par le FECC. – Prolongement du rabais à l'achat de véhicule électrique. – Réduction temporaire de la taxation de l'essence : diminuer la TVQ sur l'essence de moitié pendant 2 ans.
	– Protéger les plus vulnérables de la hausse du prix de l'essence, soit utiliser 20 % des revenus de la tarification carbone, sous forme de ristourne annuelle de 100 $ à 475 $ aux ménages les plus vulnérables. – Entretien et bonification du transport collectif. – Favoriser l'électrification des voitures, l'autopartage et le transport actif. – Versements au Fonds d'urgence climatique.

4. Comparaison de l'effet des cadres financiers sur des indicateurs de finances publiques

À partir des chiffres publiés par les partis, après reclassements et ajustements comme détaillés à la section précédente, cette section présente certains indicateurs de finances publiques qui résultent des cadres financiers.

4.1 Indicateurs en milliards de dollars

La figure 3 expose le total des revenus du gouvernement du Québec prévus en 2027-2028 et en 2030-2031. Ils sont présentés d'abord selon le Rapport préélectoral, puis selon les cadres financiers des partis[8]. C'est Québec solidaire qui présente les revenus les plus élevés pour les deux années, soit plus de 5 % plus élevés que ceux du Rapport préélectoral. Les écarts les plus importants, en deçà du Rapport préélectoral, sont ceux du Parti conservateur du Québec, un écart qui atteint 4,7 % en 2030-2031

Figure 3. **Revenus, en milliards de dollars**

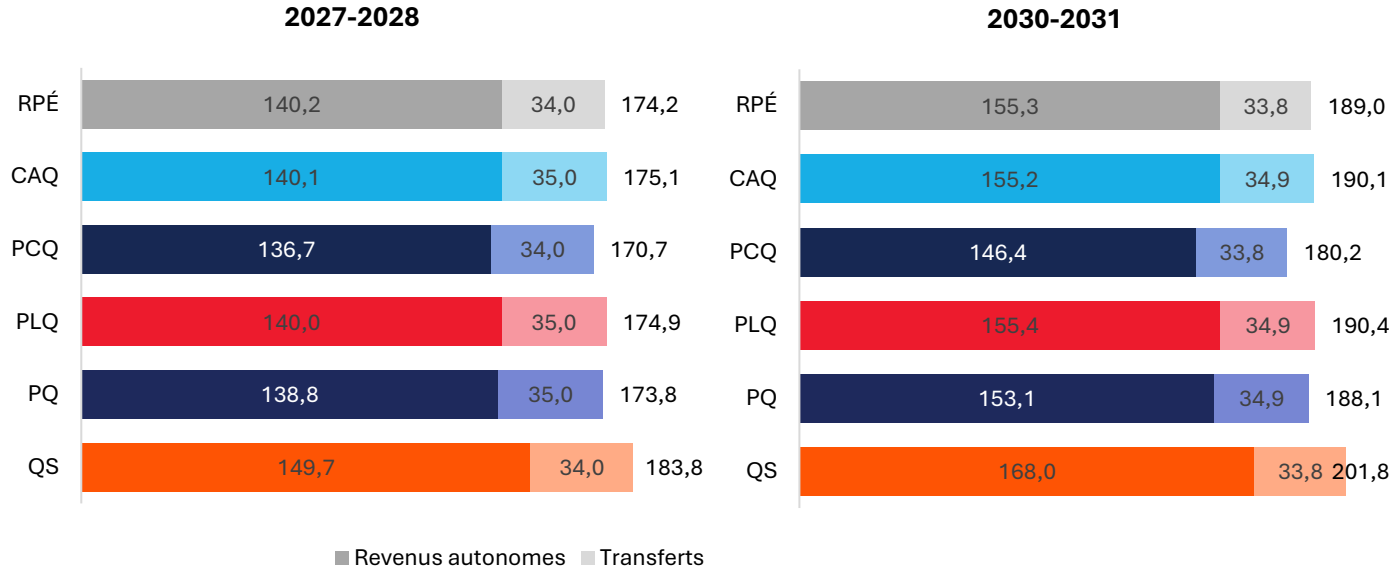

Note : RPÉ = Rapport préélectoral.

La figure 4 expose le total des dépenses du gouvernement du Québec prévues en 2027-2028 et en 2030-2031, incluant les provisions pour éventualités. Les écarts à la hausse aux dépenses de Québec solidaire avec le Rapport préélectoral sont les plus importants (+4,7 % et +7 %). En termes d'écarts à la baisse, c'est le Parti conservateur du Québec qui se démarque, soit -2,2 % et -6,7 % par rapport au Rapport préélectoral. Le Parti Québécois affiche également des dépenses inférieures aux prévisions du Rapport préélectoral. Ainsi, le Parti conservateur du Québec et le Parti Québécois sont les deux seules formations politiques à proposer des dépenses plus faibles que celles inscrites au Rapport préélectoral. Notons que tous les cadres financiers incluent l'effet des nouveaux engagements sur le service de la dette. Également, les provisions pour éventualités varient de 1 G$ à 2,5 G$ pour 2027-2028 et de 500 M$ à 1,5 G$ pour 2030-2031.

[8] Les totaux pour les revenus et les dépenses présentés ici diffèrent de ce que les partis présentent, car ils ont été ajustés comme indiqué dans la section « Principaux engagements des partis ».

Figure 4. **Dépenses, en milliards de dollars**

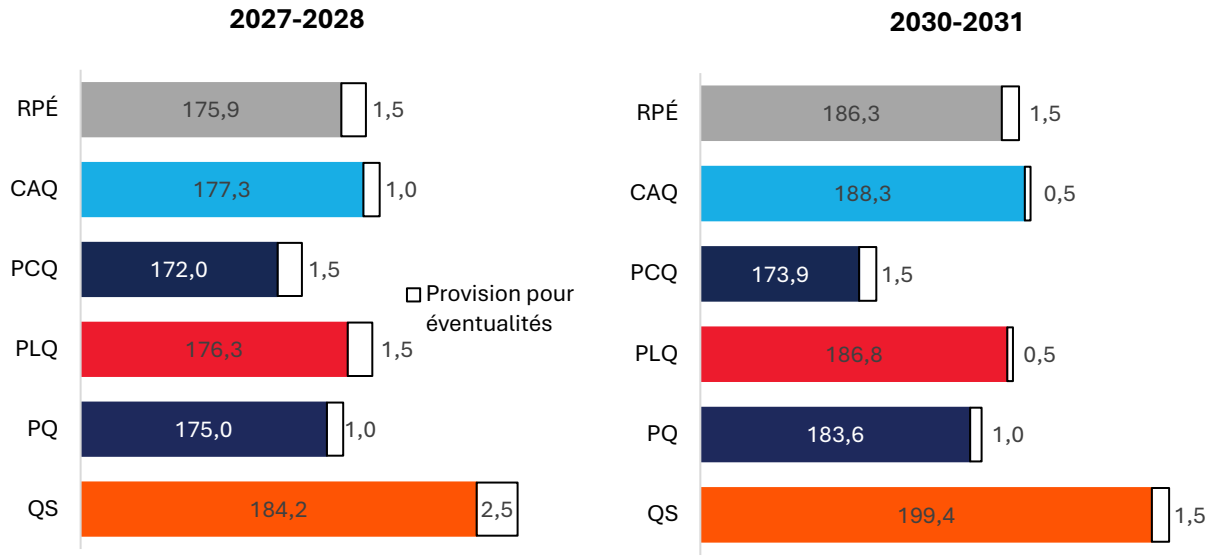

Les écarts aux revenus et dépenses par rapport aux prévisions du Rapport préélectoral se reflètent dans l'estimation du solde budgétaire. Pour 2027-2028, la Coalition Avenir Québec présente un déficit équivalent à celui du Rapport préélectoral. Pour 2030-2031, tous les partis prévoient le retour à l'équilibre budgétaire, allant d'un surplus à 1,9 G$ pour le Parti conservateur du Québec à l'équilibre pour Québec solidaire.

Figure 5. **Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, en milliards de dollars**

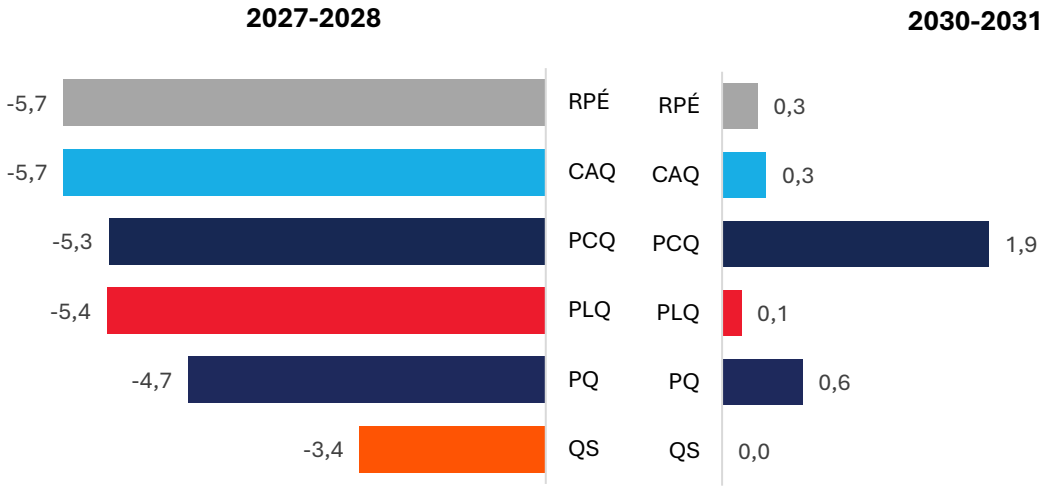

Le cadre financier de référence du Rapport préélectoral prévoit un retour progressif à l'équilibre budgétaire. Après un déficit de 7,7 G$ en 2026-2027, de 5,7 G$ en 2027-2028 et de 1,5 G$ en 2028-2029, le solde atteint l'équilibre en 2029-2030 avant de dégager un léger surplus de 0,3 G$ en 2030-2031.

Les engagements de la Coalition Avenir Québec reproduisent essentiellement cette trajectoire. Les soldes budgétaires sont pratiquement identiques à ceux du cadre de référence du Rapport préélectoral sur

l'ensemble de l'horizon de projection, ce qui indique que les mesures annoncées ont un effet négligeable sur le solde budgétaire au sens de la Loi, qui contient toujours des écarts à résorber.

À l'inverse, les autres partis présentent des cadres financiers montrant des soldes budgétaires généralement réduits par rapport au Rapport préélectoral. Le Parti Québécois (Parti Québécois) réduit les déficits plus rapidement et atteint l'équilibre budgétaire dès 2028-2029, mais avec des écarts à résorber de 1,85 G$.

Le Parti conservateur du Québec présente l'amélioration la plus importante à l'horizon de projection. Après une réduction graduelle des déficits, le parti affiche des surplus de 0,3 G$ en 2029-2030 et de 1,9 G$ en 2030-2031.

Figure 6. **Évolution du solde budgétaire au sens de la Loi, de 2026-2027 à 2030-2031, en milliards de dollars**

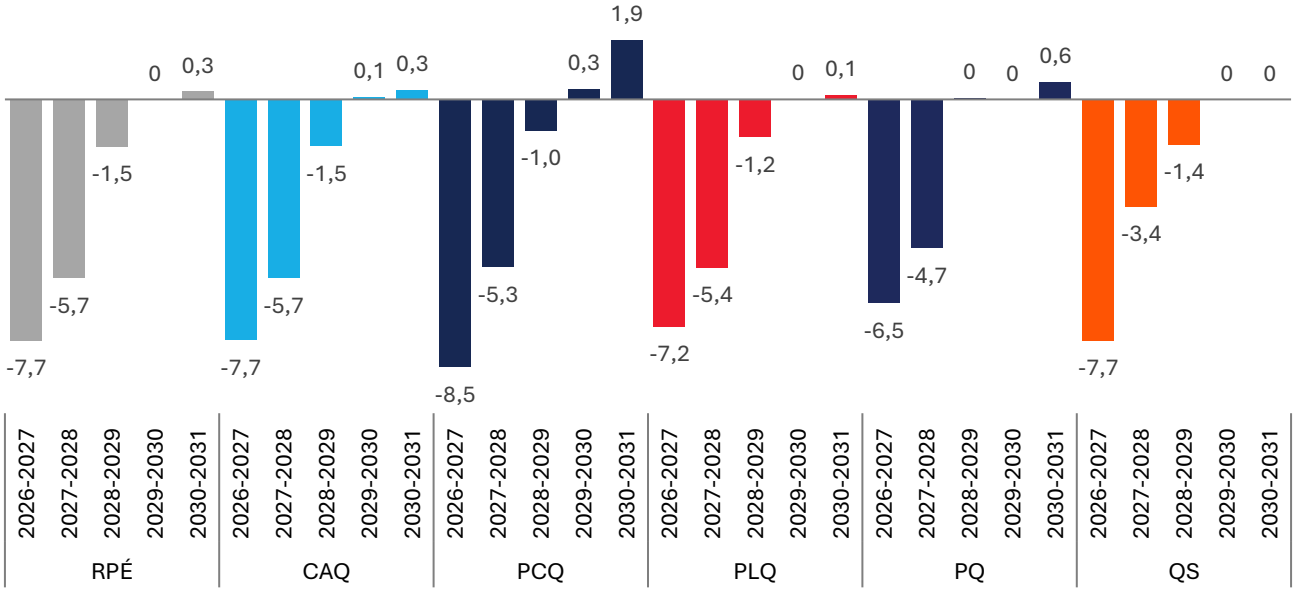

4.2 Indicateurs en pourcentage du PIB

La figure 7 présente cette fois les revenus en pourcentage du PIB du Rapport préélectoral pour 2027-2028 et 2030-2031 et ce même ratio calculé pour les cinq partis pour 2030-2031. La dernière année du cadre financier, les revenus totaux des partis varient de 23,6 % pour le Parti conservateur du Québec à 26,4 % du PIB pour Québec solidaire. La Coalition Avenir Québec, le Parti libéral du Québec et le Parti Québécois affichent quant à eux des ratios de revenus relativement semblables à la prévision du Rapport préélectoral, compris entre 24,6 % et 24,9 % du PIB.

Figure 7. **Revenus, en pourcentage du PIB**

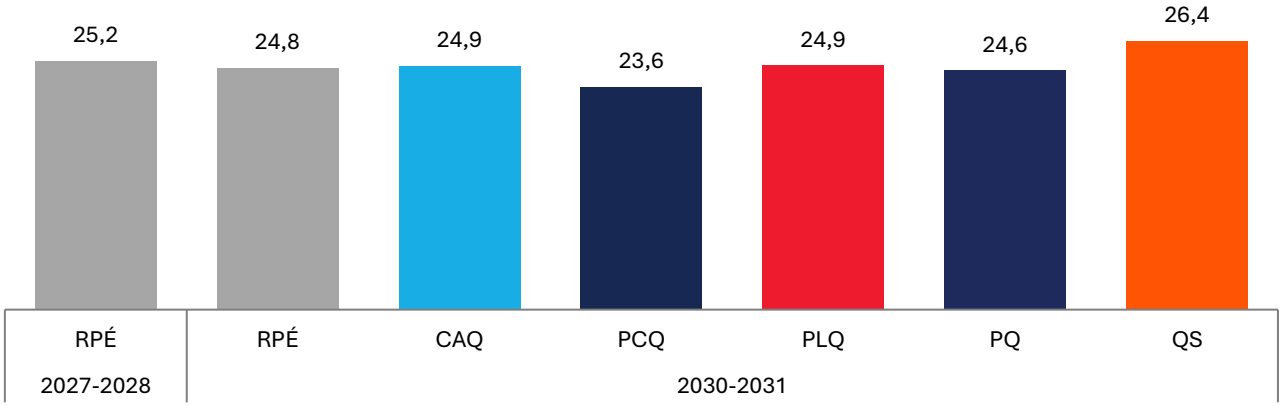

La figure 8 montre que les dépenses totales (incluant la provision pour éventualités) en pourcentage du PIB des partis politiques à l'horizon 2030-2031 varient entre 23,0 % du PIB pour le Parti conservateur du Québec et 26,3 % pour Québec solidaire. Le cadre financier de référence du Rapport préélectoral prévoit des dépenses représentant 25,7 % du PIB en 2027-2028 et 24,6 % du PIB à la fin de l'horizon de projection, ce qui est similaire aux niveaux prévus par la Coalition Avenir Québec, le Parti libéral du Québec et le Parti Québécois.

Figure 8. **Dépenses (incluant la provision pour éventualités), en pourcentage du PIB**

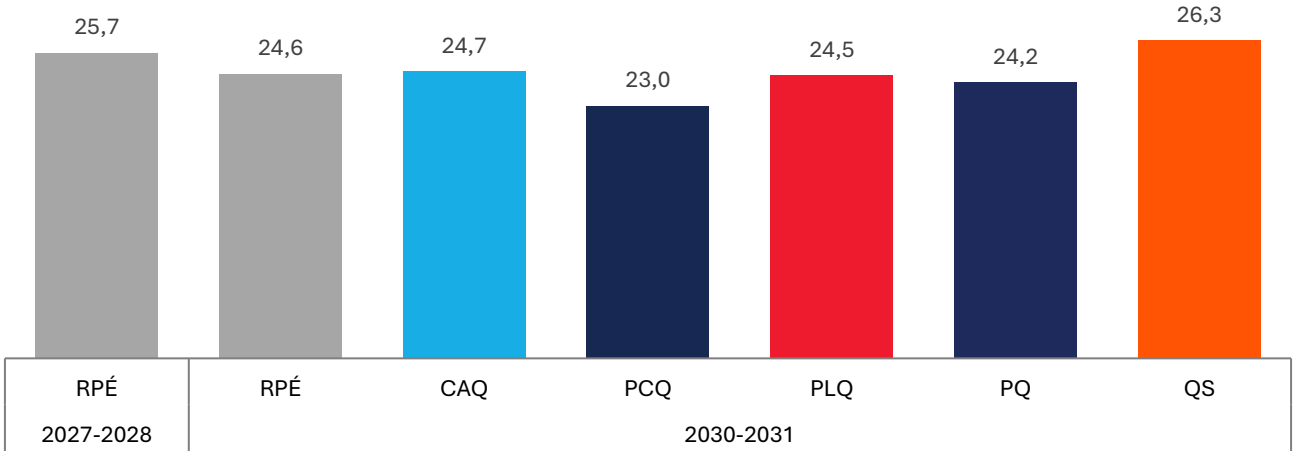

La figure 9 indique que le solde budgétaire au sens de la Loi en pourcentage du PIB est essentiellement équilibré pour l'ensemble des partis à l'horizon 2030-2031. Alors que le cadre financier de référence du Rapport préélectoral prévoit un déficit de 0,8 % du PIB en 2027-2028, son solde revient à l'équilibre à la fin de l'horizon de projection. La Coalition Avenir Québec, le Parti libéral du Québec et Québec solidaire affichent également des soldes pratiquement nuls en 2030-2031, tandis que le Parti Québécois présente un léger surplus de 0,1 % du PIB. Le Parti conservateur du Québec se distingue en affichant le surplus le plus élevé, soit 0,2 % du PIB en 2030-2031.

Figure 9. **Solde budgétaire au sens de la Loi, en pourcentage du PIB**

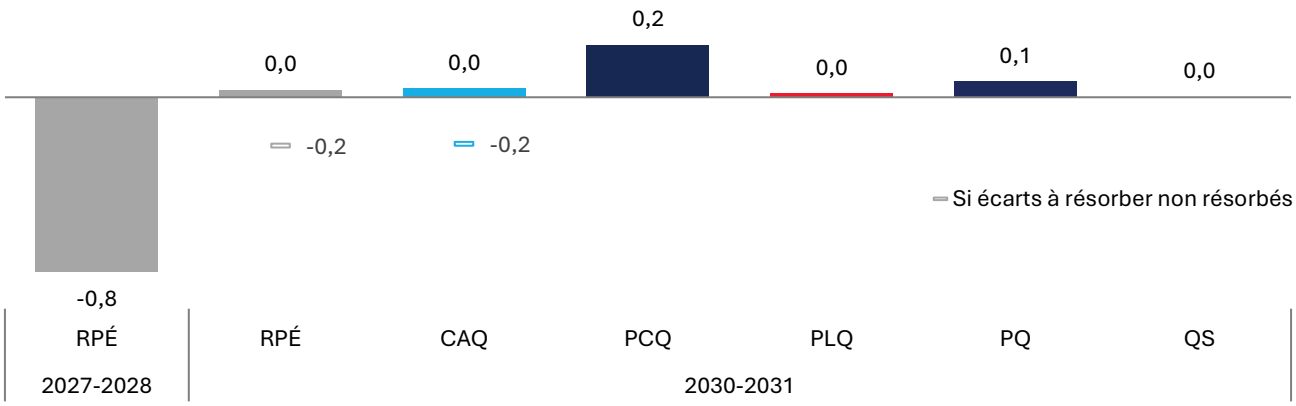

La figure 10 présente la comparaison du ratio de la dette nette[9] par rapport au PIB. Pour 2027-2028, tous les partis montrent un ratio quasi identique à celui présenté dans le Rapport préélectoral. Il est à noter que Québec Solidaire n'a pas publié de ratio pour 2027-2028. En 2030-2031, la dette nette varie de 35,5 % pour le Parti Québécois à 40,4 %.

Figure 10. **Ratio dette nette-PIB, en pourcentage**

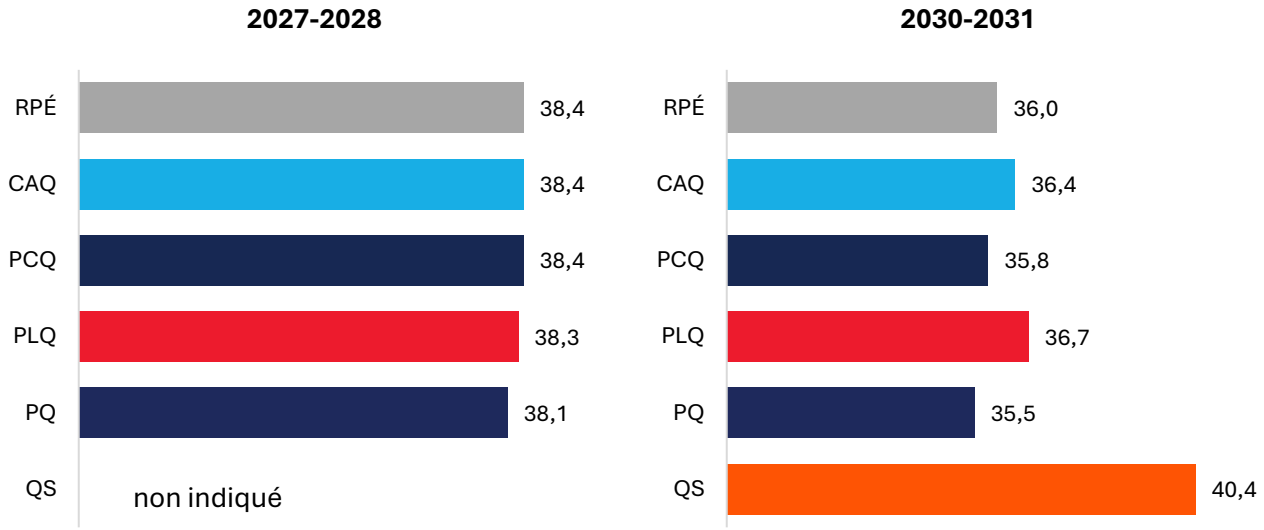

Note : Québec solidaire n'a pas dévoilé de chiffre quant au ratio dette nette sur PIB pour 2027-2028

[9] Dans le cadre du présent texte, nous continuons à parler de dette nette, mais dans les faits, à compter du 1er avril 2026, le concept de dette nette est remplacé par celui de passif financier net.

4.3 Coût net des engagements

La figure 11 illustre dans sa partie gauche les engagements nets cumulés des partis à la fin de 2030-2031 du cadre financier en termes de dépenses et en termes de revenus[10]. À droite, il s'agit du coût net des engagements pour la même période (effets sur les dépenses moins effets sur les revenus).

Dans les faits, les engagements des partis se traduisent par des variations des revenus et des dépenses par rapport au cadre financier de référence du Rapport préélectoral. Alors que certains partis privilégient une augmentation nette simultanée des revenus et des dépenses, d'autres proposent de réduire les deux. L'impact sur le solde budgétaire dépend de l'ampleur relative des changements apportés à chacun de ces postes.

Figure 11. **Coût des engagements sur la durée du cadre financier, en milliards de dollars**

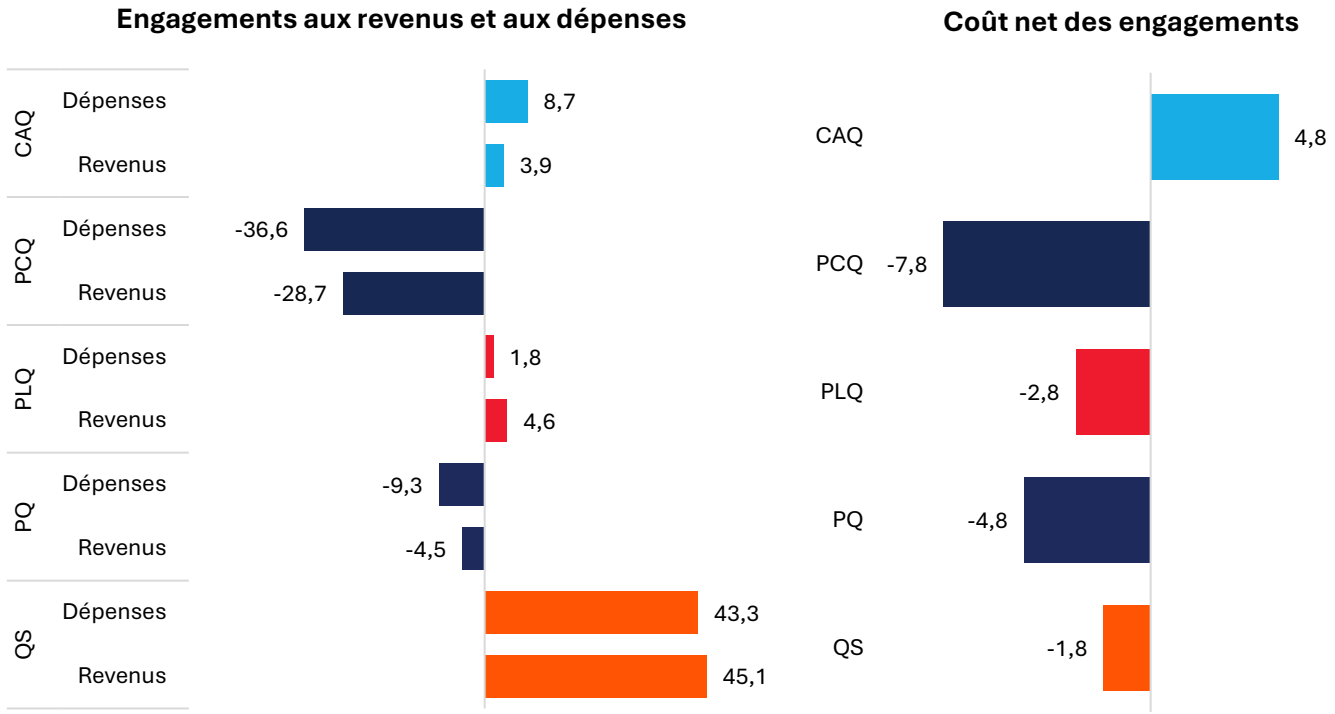

Note : les provisions pour éventualités ne sont pas prises en compte.

La Coalition Avenir Québec prévoit à la fois une augmentation des revenus (3,9 G$) et des dépenses (8,7 G$). Les dépenses croissent toutefois davantage que les revenus, expliquant le coût net de 4,8 G$ sur la période. Rappelons toutefois que l'effet sur le solde est quasi nul, comme montré à la figure 6, car le parti a réduit la provision pour éventualités de 5 G$ sur la période (voir tableau 7).

[10] Donc les engagements nets aux dépenses soient les augmentations de dépenses moins les baisses de dépenses et les engagements nets aux revenus soit les augmentations de revenus moins les baisses de revenus.

Le Parti libéral du Québec présente également des engagements nets aux dépenses et aux revenus positifs par rapport au Rapport préélectoral, mais avec une ampleur moindre. Les revenus sont supérieurs de 4,6 G$, tandis que les dépenses de 1,8 G$. Cette croissance plus rapide des revenus que des dépenses contribue à une économie nette de 2,8 G$ sur la période. Rappelons que le Parti libéral du Québec a éliminé l'écart à résorber (cumulatif de 5,8 G$) et qu'il a diminué les provisions pour éventualités de 4 G$.

Le Parti conservateur du Québec propose plutôt d'importantes réductions des revenus (-28,7 G$) et des dépenses (-36,6 G$). La diminution des dépenses étant plus importante que celle des revenus, le cadre financier du parti génère une économie nette de 7,8 G$ sur la période, permettant d'éliminer les écarts à résorber.

Le Parti Québécois prévoit également des réductions des revenus (-4,5 G$) et des dépenses (-9,3 G$), mais dans une moindre mesure que le Parti conservateur du Québec. Comme les compressions du côté des dépenses excèdent la baisse des revenus, cette approche contribue elle aussi à présenter une économie nette de 4,8 G$ sur la période. Le Parti Québécois a de son côté réduit la provision pour éventualités de 3 G$ et éliminé 3,8 G$ des écarts à résorber sur les 5,8 G$ indiqué au Rapport préélectoral.

Enfin, Québec solidaire présente les engagements les plus importants parmi les partis analysés, avec une hausse de 45,1 G$ des revenus et de 43,3 G$ des dépenses. Bien que le parti propose une expansion substantielle des interventions gouvernementales, l'augmentation des revenus dépasse celle des dépenses, ce qui permet de présenter une économie nette de 1,8 G$ sur la période. Québec solidaire a aussi éliminé les écarts à résorber, mais a de son côté ajouté 2 G$ de provisions et créé un Fonds d'urgence climatique de 2 G$. Le coût de ces changements étant alors compensés par 10,2 G$ de versements suspendus au Fonds des générations

Dans l'ensemble, les partis se répartissent entre deux grandes approches : la Coalition Avenir Québec, le Parti libéral du Québec et Québec solidaire financent principalement leurs nouvelles dépenses par des hausses de revenus, tandis que le Parti conservateur du Québec et le Parti Québécois privilégient une réduction concomitante des revenus et des dépenses. Malgré ces stratégies très différentes, l'ensemble des partis parvient à présenter un maintien ou légère amélioration du solde budgétaire par rapport au cadre de référence.

TAUX DE CROISSANCE DES DÉPENSES DE PORTEFEUILLES À PARTIR DE 2025-2026

La faiblesse du taux de croissance des dépenses de portefeuilles du cadre financier du Rapport préélectoral a été mise de l'avant par plusieurs, et a été nommée comme un risque par la vérificatrice générale.

Une fois les cadres financiers analysés et rendus le plus comparables possible, tenant compte de l'ensemble des engagements aux dépenses, peu importe qu'elles soient compensées ou non par des mesures aux revenus, à quoi ressemblent les taux de croissance annuels moyens des dépenses de portefeuilles ?

Le tableau suivant présente le niveau des dépenses de portefeuilles selon les comptes publics en 2025-2026 et pour la dernière année du cadre financier, soit 2030-2031.

Bien que ce tableau ne puisse faire la distinction selon les portefeuilles, le résultat donne une indication des intentions quant à la volonté de réduire ou non la taille des interventions du gouvernement du Québec.

Ainsi, si le taux de croissance annuel moyen (TCAM) dans le Rapport préélectoral est de 2,2 % entre 2025-2026 et 2030-2031, le résultat de certains partis se distingue. Si le Parti libéral obtient le même taux, celui du Parti Québécois est plus faible de 0,3 point de pourcentage et celui de la Coalition Avenir Québec 0,2 point de plus. Enfin, pour le Parti conservateur du Québec, le taux annuel est beaucoup plus bas à 0,7 %, et celui de Québec solidaire beaucoup plus élevé à 3,6 %.

Dépenses de portefeuilles, en milliards de dollars, et taux de croissance annuel moyen entre 2025-2026 et 2030-2031 en pourcentage

	2025-2026 (comptes publics)	2030-2031	TCAM
Rapport préélectoral	155,8	**173,6***	**2,2 %**
Coalition Avenir Québec		175,3*	2,4 %
Parti conservateur du Québec		161,2	0,7 %
Parti libéral du Québec		173,8	2,2 %
Parti Québécois		171,0	1,9 %
Québec solidaire		185,8	3,6 %

*Des écarts à résorber de 2 G$ sont présents en 2030-2031.

REMARQUES FINALES

Cette année, à mi-campagne, les cinq principaux partis avaient tous publié un cadre financer avant les débats des chefs. De plus, il importe de préciser que tous les partis ont utilisé comme point de départ les données du Rapport préélectoral ce qui a permis de reconstituer relativement facilement le coût de leurs engagements et leurs écarts par rapport au cadre de référence qui y est présenté.

Une des bonnes pratiques relativement à la conception des cadres financiers mise de l'avant ou recommandée, notamment par la CFFP, est de ne pas modifier les prévisions économiques qui sont incluses au Rapport préélectoral. En effet, bien que d'un point de vue économique cela puisse se défendre, dans le cadre de l'exercice des cadres financiers, leur inclusion est plus discutable, car ultimement, pour plusieurs des propositions des partis, des arguments pourraient également justifier des effets indirects négatifs sur les revenus. Quels constats peut-on tirer à cet égard à partir des cadres financiers présentés ?

D'abord, aucun parti n'a directement modifié le taux de croissance économique comme découlant de leur simple présence au pouvoir.

Du côté de la Coalition Avenir Québec, du Parti libéral du Québec et de Québec solidaire, il n'y a pas non plus, explicitement, d'intégration d'effets dynamiques positifs découlant de leurs engagements[11].

Le Parti libéral du Québec indique des revenus autonomes moindres de 1,1 G$ sur 5 ans, conséquence d'une croissance anticipée du PIB pour 2026 plus faible que prévu au Rapport préélectoral à cause des événements récents relativement au conflit commercial. Même s'il s'agit d'un élément de prudence, on peut soulever que la provision pour éventualités sert justement à se prémunir de ce genre d'événement.

Le Parti Québécois de son côté inclut explicitement une [h]*ausse des revenus découlant de la baisse de l'Impôt sur le revenu des sociétés*. Or, précisons ici que s'il y a un effet dynamique à la baisse des taux, il serait légitime de croire qu'il y aurait aussi un effet dynamique possiblement négatif découlant d'une réduction de subventions aux entreprises, d'autant que globalement, la réduction d'impôt et la réduction des subventions s'annulent pour une réforme à coût nul.

Enfin, le Parti conservateur a explicitement inclus plusieurs effets dynamiques ; pour les baisses d'impôts des particuliers et des sociétés, la déréglementation, les barrières tarifaires, l'élimination du SPEDE (bourse du carbone). Globalement ces effets sont importants et cette fois encore, aucun effet dynamique n'a été pris en compte du côté de l'élimination de certaines mesures, notamment des crédits d'impôt et des subventions aux entreprises.

Quelles autres particularités ont été relevées en lien avec les cadres financiers ?

Du côté des revenus, trois partis, la Coalition Avenir Québec, le Parti libéral du Québec et le Parti québécois ont ajouté des transferts fédéraux pour lesquels aucune entente n'a encore été officiellement renouvelée ou signée. Certes, cet ajout peut assurément être discutable, mais il est possible de croire que la probabilité que les montants

[11] Dit simplement, un effet dynamique découlerait d'une modification de comportement des agents économiques suivant la mise ne place d'une mesure par le gouvernement, qui aurait pour effet de diminuer ou d'augmenter son coût direct. À titre illustratif, une mesure pour inciter à l'emploi pourrait entrainer une hausse des revenus des personnes qui décident alors de travailler, une hausse des bénéfices des entreprises qui les embauchent, ce qui générerait davantage de recettes fiscales (plus d'impôts et taxes payés), atténuant alors le coût direct de la mesure.

de transferts fédéraux se matérialisent reste grande, peut-être même plus élevée que les revenus attendus de certains changements fiscaux spécifiques.

Encore une fois, sans se prononcer ici sur la validité des propositions, il faut aborder la notion de faisabilité ou de degré de difficulté de mise en œuvre. Ainsi, tous les partis ont entendu le message principal relativement à la situation budgétaire du Québec, soit l'absence de marge de manœuvre figurant dans le plan de retour à l'équilibre budgétaire présenté en mars 2025. Ainsi, les promesses électorales se devaient de ne pas aggraver le solde budgétaire. Les engagements de hausse de dépenses ou de baisse de revenus devaient s'accompagner d'un « financement » soit une hausse de revenu ou une baisse d'une autre dépense. Les soldes budgétaires indiqués dans les cadres financiers montrent donc que sur papier, « ça balance » pour tous les partis.

Cependant, les engagements sont loin de présenter le même degré de difficulté de mise en œuvre, qui se décline minimalement en deux aspects, faisabilité administrative et faisabilité politique. Cela dit, il faut convenir que ce n'est pas parce que c'est difficile que c'est impossible, mais les résistances et les délais d'implantation ne peuvent qu'aller dans le même sens. La lecture des cadres permet donc de se faire une idée des difficultés potentielles de mise en œuvre.

Le tableau présente quelques exemples illustrant le propos. Notons qu'ici la notion de difficulté de mise en œuvre ne tient pas compte de coût de financement de ces initiatives. Évidemment, plus les changements sont nombreux, plus les difficultés de mise en œuvre peuvent s'additionner.

	Degré de difficulté (1= facile/ 5= difficile)		
Mesures	**Admin.**	**Politique**	**Explication**
Augmenter le Montant personnel de base	1	1	Simple changement à la loi de l'impôt pour hausser le montant indiqué.
Introduction d'un impôt sur la fortune	4	5	Les systèmes administratifs n'ont actuellement pas les informations pour bien administrer. Les contribuables visés et certains regroupements pourraient exposer des éléments négatifs soulevés par la mise en place de ce nouvel impôt.
Réduction du taux d'impôt des sociétés…	1	1	Simple changement à la loi de l'impôt pour changer le taux d'application.
… financés partiellement par une réduction des crédits d'impôt remboursable	1	3	Ici, la difficulté peut subvenir de la résistance à la réduction des crédits d'impôt ; les bénéficiaires de la réduction de taux de l'impôt peuvent différer des bénéficiaires des crédits.
Baisse de la taxe sur l'essence…	1	1	Simple changement à la loi sur le taux d'application.
… temporairement	1	5	Remettre une taxe qui a été enlevée peut-être politiquement difficile, on l'a vu notamment en Ontario.

Parmi d'autres difficultés de l'exercice, il faut aussi nommer l'impact des événements externes à la campagne électorale. Évidemment, la Terre n'arrête pas de tourner pendant la campagne électorale, que ce soit le conflit commercial ou encore une initiative du gouvernement fédéral qui agirait sur le cadre financier des provinces, dont celui du Québec. Un exemple parlant est l'annonce du gouvernement fédéral, le 15 septembre 2026, de l'instauration de la *Mégadéduction à la productivité*, qui accordera la passation

en charges immédiate à un large éventail de biens amortissables de façon permanente. Il s'agit d'un incitatif fiscal important. Or, même s'il s'agit d'une mesure fédérale, il faut savoir qu'historiquement, le gouvernement du Québec s'est toujours harmonisé à ce type de mesures. L'estimation du coût pour le gouvernement du Québec d'une telle harmonisation est non négligeable. Sachant cela, est-ce que les partis vont s'harmoniser ? Est-ce qu'ils conservent, le cas échéant, leurs promesses fiscales touchant les sociétés ? Tout cela a bien sûr un impact sur le cadre financier.

***

Terminons sur une note positive : la pertinence des cadres financiers. Au terme de l'analyse, tous les partis politiques se sont prêtés à l'exercice et ils l'ont fait avec sérieux. Il s'agit d'un atout indéniable pour éclairer le débat électoral au Québec.

ANNEXE 1 RECLASSEMENT DE CERTAINES MESURES AUX TABLEAUX D'ENGAGEMENTS DES PARTIS ET CADRES FINANCIERS HARMONISÉS

Coalition Avenir Québec

	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031
Revenus totaux au cadre financier du parti	168 389	175 295	180 155	183 607	190 317
Reclassements réduisant les revenus					
Exclure jusqu'à 35 000 $ de revenu de travail de l'imposition pour certains travailleurs de 65 ans et plus	(80)	(80)	(80)	(80)	(80)
Bonification du crédit d'impôt pour l'achat d'une première propriété	-	(150)	(150)	(150)	(150)
Revenus totaux utilisés	**168 309**	**175 065**	**179 925**	**183 377**	**190 087**
Dépenses totales au cadre financier du parti	(173 083)	(177 488)	(180 371)	(182 228)	(188 577)
Reclassement augmentant les dépenses (mesures incluses en dépenses à omettre car plutôt des réductions de revenus)					
Exclure jusqu'à 35 000 $ de revenu de travail de l'imposition pour certains travailleurs de 65 ans et plus	80	80	80	80	80
Bonification du crédit d'impôt pour l'achat d'une première propriété	-	150	150	150	150
Dépenses totales utilisées	**(173 003)**	**(177 258)**	**(180 141)**	**(181 998)**	**(188 347)**
Provision pour éventualités du cadre	(500)	(1 000)	(500)	(500)	(500)
Solde comptable	**(5 194)**	**(3 193)**	**(716)**	**879**	**1 240**
Écart à résorber	-	-	1 850	2 000	2 000
Versements au Fonds des générations	(2 482)	(2 501)	(2 626)	(2 790)	(2 929)
Solde au sens de la Loi	**(7 676)**	**(5 694)**	**(1 492)**	**89**	**311**

Parti conservateur du Québec

	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031
Revenus totaux au cadre financier du parti	167 575	170 673	172 641	173 086	180 193
Aucun reclassement	-	-	-	-	-
Revenus totaux utilisés	**167 575**	**170 673**	**172 641**	**173 086**	**180 193**
Dépenses totales au cadre financier du parti	(171 633)	(172 019)	(169 517)	(168 460)	(173 874)
Aucun reclassement	-	-	-	-	-
Dépenses totales utilisées	**(171 633)**	**(172 019)**	**(169 517)**	**(168 460)**	**(173 874)**
Provision pour éventualités du cadre	(2 000)	(1 500)	(1 500)	(1 500)	(1 500)
Solde comptable	**(6 058)**	**(2 846)**	**1 624**	**3 126**	**4 819**
Écart à résorber	-	-	-	-	-
Versements au Fonds des générations	(2 482)	(2 501)	(2 626)	(2 790)	(2 929)
Solde au sens de la Loi	**(8 540)**	**(5 347)**	**(1 002)**	**336**	**1 890**

Parti libéral du Québec

	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031
Revenus totaux au cadre financier du parti	167 969	174 939	180 334	183 888	190 373
Aucun reclassement	-	-	-	-	-
Revenus totaux utilisés	**167 969**	**174 939**	**180 334**	**183 888**	**190 373**
Dépenses totales au cadre financier du parti	(171 728)	(176 300)	(178 409)	(180 589)	(186 808)
Aucun reclassement	-	-	-	-	-
Dépenses totales utilisées	**(171 728)**	**(176 300)**	**(178 409)**	**(180 589)**	**(186 808)**
Provision pour éventualités du cadre	(1 000)	(1 500)	(500)	(500)	(500)
Solde comptable	**(4 759)**	**(2 861)**	**1 425**	**2 799**	**3 065**
Écart à résorber	-	-	-	-	-
Versements au Fonds des générations	(2 482)	(2 501)	(2 626)	(2 790)	(2 929)
Solde au sens de la Loi	**(7 241)**	**(5 362)**	**(1 201)**	**9**	**136**

Parti Québécois

	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031
Revenus totaux tirés du cadre financier du parti	168 039	174 965	179 855	183 525	190 503
Reclassements modifiants les revenus					
Réduction progressive du taux de l'Impôt sur le revenu des sociétés de 11,5 % à 9,5 %	(635)	(1 270)	(1 905)	(2 540)	(2 540)
Annulation de la baisse de TVQ sur certains produits en épicerie	-	100	100	100	100
Revenus totaux utilisés	**167 404**	**173 795**	**178 050**	**181 085**	**188 063**
Dépenses totales au cadre financier du parti	(171 046)	(176 202)	(178 029)	(179 984)	(186 005)
Modifications aux dépenses					
Réduction du FDE et des subventions aux entreprises (reclassé)	635	1 270	1 905	2 540	2 540
Bonification de l'aide et de la sécurité alimentaire	-	(100)	(100)	(100)	(100)
Réduction de certains programmes du FECC	-	450	450	450	450
Remboursement de la taxe sur l'essence à même le FECC	-	(450)	(450)	(450)	(450)
Introduction de la Passe mobilité	-	(137)	(137)	(137)	(137)
Ajustement au FECC pour la Passe mobilité	-	137	137	137	137
Dépenses totales utilisées	**(170 411)**	**(175 032)**	**(176 224)**	**(177 544)**	**(183 565)**
Provision pour éventualités du cadre	(1 000)	(1 000)	(1 000)	(1 000)	(1 000)
Solde comptable	**(4 007)**	**(2 237)**	**826**	**2 541**	**3 498**
Écart à résorber	-	-	1 850	250	-
Versements au Fonds des générations	(2 482)	(2 501)	(2 626)	(2 790)	(2 929)
Solde au sens de la Loi	**(6 489)**	**(4 738)**	**49**	**0**	**568**

Québec solidaire

	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031
Revenus totaux au cadre financier du parti	168 389	183 560	189 359	193 941	201 234
Reclassements augmentant les revenus		200	310	430	558
dont Redistribution régionale des redevances minières (plutôt une dépense selon la description)					
Revenus totaux utilisés	**168 389**	**183 760**	**189 669**	**194 371**	**201 792**
Dépenses totales au cadre financier du parti	(171 597)	(183 975)	(187 819)	(191 940)	(199 234)
Reclassement augmentant les dépenses	-	(209)	(189)	(196)	(199)
Dépenses totales utilisées	**(171 597)**	**(184 184)**	**(188 008)**	**(192 136)**	**(199 433)**
Provision pour éventualités du cadre	(2 000)	(2 500)	(2 500)	(1 500)	(1 500)
Solde comptable	**(5 208)**	**(2 924)**	**(839)**	**735**	**859**
Écart à résorber	-	-	-	-	-
Versements au Fonds des générations indiqués	(2 482)	-	-	-	-
Versements au Fonds des générations révisés	-	(1)	(106)	(230)	(359)
Versements au Fonds d'urgence climatique	-	(500)	(500)	(500)	(500)
Solde au sens de la Loi	**(7 690)**	**(3 425)**	**(1 445)**	**5**	**-**